

COMPTE-RENDU DES PRINCIPALES ACTIVITÉS DE LA CSD

depuis le 1^{er} juin 2022

**Vingt-sixième Congrès
13, 14, 15 et 16 juin 2023
Centre des congrès de Lévis**

Note : Le genre masculin est utilisé sans discrimination,
dans le seul but d'alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| Préambule | 1 |
| La solidarité interpellée | 3 |
| La démocratie en action | 7 |
| Une organisation en mouvement | 17 |
| Agir pour l'emploi | 21 |
| Un monde plus équitable, plus juste, sans violence ni discrimination | 27 |
| Une politique de présence | 39 |
| Engagement international | 45 |
| En guise de conclusion | 47 |
| Annexes : Informations complémentaires sur les différents services | |
| Annexe A – Secrétaire | 1 |
| Annexe B – Vice-président | 13 |
| Annexe C – Service des communications | 23 |
| Annexe D – Service de la formation | 41 |
| Annexe E – Service des lois sociales | 53 |
| Annexe F – Services de la recherche et de la main-d'œuvre | 57 |

Préambule

Ce rapport d'activités, qui est bien loin d'être exhaustif, présente une vue d'ensemble des principales activités, des principaux événements qui ont marqué, ponctué la vie de la CSD et de certains de ses associations et syndicats affiliés depuis l'Assemblée plénière de juin dernier.

Comme chaque année, il s'agit d'un survol des prises de position, des représentations faites par la Centrale dans certains dossiers qui l'ont interpellée ou confrontée, ainsi que des positions qu'elle a défendues dans les grands débats auxquels elle a participé et qui touchaient le monde du travail ou la société québécoise tout entière.

Cette vue d'ensemble permettra à chaque membre de prendre la mesure de la vitalité et du dynamisme de la Centrale ainsi que de son influence, de sa notoriété comme agent de changement.

À ce bilan s'ajoutent, en annexe, les rapports des différents services (communications, formation, lois sociales, main-d'œuvre et recherche) ainsi que ceux du vice-président, Kaven Bissonnette et du secrétaire, Bruno Gignac.

Bonne lecture!

La solidarité interpellée

La fromagerie Agropur de Granby

Le 29 juin, les 250 membres du Syndicat des salariés de la fromagerie de Granby votaient à l'unanimité en faveur du déclenchement d'une grève générale illimitée. Ils réagissaient ainsi au dépôt de pas moins de 158 demandes patronales qui touchaient 32 des 33 articles de leur convention collective de travail.

Mais ce qui a vraiment mis le feu aux poudres, c'est que leur employeur, guidé par la recherche d'une toujours plus grande flexibilité, voulait modifier de façon significative **les horaires de travail** durant la semaine : allongement des journées de travail de 8 à 12 heures, début du quart de travail à des heures différentes selon les jours et les besoins de l'entreprise. Des changements qui compromettraient la qualité de vie des personnes salariées, tout en entraînant la perte d'une trentaine d'emplois.

Comme l'usine de Granby reçoit en temps normal 800 000 litres de lait par jour, transformant 10 % du lait en fromage, le déclenchement de la grève a eu un impact presque immédiat sur les producteurs laitiers, les forçant à jeter des milliers de litres de lait, un gaspillage déploré par le syndicat et qui, selon lui, aurait pu être évité si Agropur s'était préparée à la situation et avait redirigé le lait vers d'autres usines au Québec, en Ontario ou dans les Maritimes. Quelques jours plus tard, la situation était régularisée, évitant ainsi tout autre gaspillage.

Le 7 juillet, le syndicat déposait une offre à la compagnie Agropur. Si l'employeur renonçait à modifier les horaires de travail, les personnes salariées pourraient, avec l'accord de l'assemblée générale, reprendre le travail et poursuivre les négociations en vue du renouvellement de la convention collective.

Dans les jours qui ont suivi, les discussions ont repris entre les deux parties. Le 29 juillet, une entente de principe était conclue entre les représentants syndicaux et les dirigeants de l'usine. Le ministre du Travail, Jean Boulet, en a fait l'annonce le 31 juillet sur son compte Twitter.

Le 3 août, les membres du syndicat ont accepté à 73 % l'entente de principe. La quasi-totalité des **clauses de la convention collective a été reconduite**, préservant ainsi les acquis des personnes salariées, notamment en ce qui concerne les horaires de travail. La convention collective, qui arrivera à échéance en juillet 2026, prévoit aussi des augmentations salariales annuelles entre 2,5 % et 3,5 %, des ajustements de salaire pour le personnel de maintenance, la bonification du régime de retraite, la majoration de certaines primes et allocations et des avances salariales en cas d'absence invalidité.

Maxi de Lac-Mégantic

Le 22 juillet 2022, c'était au tour des quelque 70 membres du **Syndicat des marchés d'alimentation de la MRC du Granit (CSD) – Maxi de Lac-Mégantic** de débrayer, après avoir rejeté à 95 % l'offre déposée par Loblaws, la maison-mère des magasins Maxi.

Cette offre comprenait des augmentations salariales se situant entre 2 % et 2,25 %, nettement en dessous de l'inflation. Au déclenchement de la grève, le personnel salarié dont la moitié travaille à temps partiel gagnait, en majorité, entre 14,48 \$ et 16,31 \$ l'heure, des taux qui déjà accusaient un retard par rapport aux salaires offerts dans d'autres établissements de la chaîne. Les **enjeux salariaux** se sont vite retrouvés au cœur du conflit de travail, alors que le syndicat et la CSD dénonçaient le modèle salarial mis de l'avant par Loblaws, qui plutôt que d'appliquer les augmentations salariales annuelles à l'ensemble du personnel salarié, ajoute de nouveaux échelons pour permettre à ceux qui ont atteint le plafond de l'échelle de continuer à progresser.

Dans les semaines qui ont suivi le débrayage, les travailleuses et les travailleurs se sont **tenus debout**, maintenant les lignes de piquetage devant l'établissement, même si plusieurs avaient décroché un nouvel emploi. Après quatre mois et demi de grève, au terme d'une rencontre de conciliation, les deux parties en sont venues, le 5 décembre, à une entente de principe, entérinée deux jours plus tard à 74 % par les membres réunis en assemblée générale. Le nouveau contrat de travail d'une durée de sept ans prévoit des augmentations de salaire de 19 %, dont plus de 6 % dès la première année, et le retour de la prime au niveau du régime de retraite de 0,80 \$. Différentes primes, comme celle de soir, ont également été augmentées.

Des résultats que les travailleuses et les travailleurs du Maxi de Lac-Mégantic doivent à **leur détermination sans faille** afin d'obtenir des conditions de travail décentes, ils ont pu compter sur la solidarité et le soutien de syndicats affiliés à la CSD ainsi que sur l'appui de la population.

Masonite Mégantic

Le 17 février, les quelque 190 membres du **Syndicat Unis – Portes Mégantic (CSD)**, qui représente les personnes salariées de l'usine de Masonite, débrayèrent après avoir refusé, réunis en assemblée générale, l'offre finale de l'employeur à 83 %. La convention collective de travail était échue depuis le 31 décembre 2022.

La question salariale se retrouve, une fois de plus, au cœur des négociations, alors que le syndicat réclame **un rattrapage salarial** par rapport à une autre usine de la région. Le régime d'assurance collective constitue une autre pierre d'achoppement. Actuellement, les travailleuses et travailleurs des Portes Mégantic bénéficient du même régime d'assurance collective dont profitent les personnes salariées de l'ensemble des usines de Masonite. À cet effet, le syndicat réclame plus de transparence de la part de l'employeur, dénonçant les taux imposés à ses membres

sans avoir connaissance des caractéristiques, de l'expérience des autres entités du groupe.

Le 6 mars, l'employeur annonçait l'imposition d'un lock-out en expliquant dans un communiqué qu'il avait pris cette décision afin d'assurer la sécurité et la sûreté de son personnel et de ses biens à Lac-Mégantic. Le syndicat, qui réfute les motifs allégués par Masonite, a dénoncé, quant à lui, le recours à des briseurs de grève, déposant à cet effet une plainte au ministère du Travail.

Un conciliateur a été nommé dans le dossier pour faciliter les prochaines séances de négociation, mais à la mi-mars, aucune rencontre n'avait eu lieu entre les parties.

Fermeture temporaire

Le 5 mai, le Groupe Rémabec annonçait par la voie d'un communiqué la **fermeture temporaire** jusqu'au 29 mai de l'usine Arbec de l'Ascension et la mise à pied de 142 travailleurs, soit 92 affectés au sciage et 50 autres aux opérations de séchage et de rabotage. Le prix trop élevé du bois rond et les incertitudes concernant l'approvisionnement en fibre en lien avec la question de la protection du caribou forestier justifiaient cette décision selon l'employeur.

Cependant, à compter du 29 mai, l'usine devait reprendre ses opérations à raison de deux jours par semaine, mais pour une durée indéterminée.

Ce n'est pas le premier coup dur auquel la scierie et les travailleurs ont à faire face. Si la fermeture de l'usine reste difficile à avaler, le **Syndicat des salariés de la scierie Péribonka de l'Ascension** reste, pour sa part, confiant en l'avenir.

Brandt Tractor

Le 26 mai, les 11 travailleurs syndiqués de Brandt Tractor de Chicoutimi ont déclenché une grève générale illimitée dans le cadre des négociations de la convention collective de travail, échue depuis décembre 2020. Plusieurs séances de conciliation ont eu lieu, mais sans succès, les négociations achoppent principalement sur les modalités du régime de retraite, mais surtout à cause de la **mauvaise foi affichée par l'employeur** et de son mépris du syndicat.

Détaillant pancanadien d'équipement lourd forestier de Saskatchewan, Brandt Tractor entendait imposer à sa succursale de Chicoutimi le même modèle opérationnel que dans ses autres établissements et, à cet effet, il voulait **modifier substantiellement** la convention collective sans négociation préalable, charcutant du même coup les conditions de travail des salariés.

À plusieurs reprises, les tribunaux ont ordonné à la compagnie de se conformer aux normes qui régissent au Québec le renouvellement d'une convention collective, mais sans effet. Ainsi, en juillet 2022, le Tribunal administratif du travail (TAT) a considéré que l'offre patronale contenait des **clauses déraisonnables** et contraires au principe même d'une négociation collective. La compagnie s'est ensuite adressée à la Cour

supérieure et à la Cour d'appel, qui ont rejeté sa requête à l'effet de renverser la décision du TAT.

Comme Brandt Tractor a communiqué directement avec les salariés sur l'état des négociations, le syndicat a déposé un outrage au TAT, celui-ci a rendu une décision le 19 mai dernier, par laquelle il a ordonné à l'entreprise de cesser et de s'abstenir de chercher à entraver les activités du **Syndicat national des employés de garage du Québec (SNEGQ)** et l'a condamnée à verser 5 000 \$ à titre de dommages punitifs.

Des avancées

Depuis l'Assemblée plénière de juin 2022, **quatre nouvelles unités** de négociation, totalisant 37 membres, se sont ajoutées à des syndicats déjà affiliés, l'une dans le secteur Agroalimentaire, dans la région de Mauricie – Centre-du-Québec (7 membres) et trois autres à la Fédération démocratique de la métallurgie, des mines et des produits chimiques dans la région de Québec – Chaudière-Appalaches (6 membres, 4 membres et 20 membres). En outre, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, 2 044 personnes ont joint les rangs du Syndicat des travailleurs de la construction (CSD), ce qui porte le total des nouveaux membres à 2 081 personnes.

Au cours de la période s'échelonnant du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023, **70 conventions collectives de travail** ont été signées pour l'ensemble des six secteurs d'activités et de la Fédération démocratique de la métallurgie, des mines et des produits chimiques (Fédém). C'est le secteur Produits manufacturés qui arrive bon premier (16 conventions), suivi de la Fédém (14 conventions), et ex aequo les secteurs Commerce et services et Services gouvernementaux, paragouvernementaux et d'utilité publique (13 conventions). Viennent ensuite les secteurs Agroalimentaire (12 conventions), Éducation, soins de santé et assistance sociale (2 conventions).

Sur une base régionale, la région Québec – Chaudière-Appalaches occupe la première place (17 conventions), suivie de Mauricie – Centre-du-Québec (14 conventions). Viennent ensuite les régions de l'Estrie et de Montréal (11 conventions), du Saguenay – Lac-Saint-Jean (9 conventions) et de Richelieu-Yamaska (8 conventions).

La démocratie en action

Les quatre membres du bureau syndical de la CSD ont été très régulièrement en contact au cours de l'année écoulée, que ce soit en présence, lors de conférences téléphoniques ou de visioconférences, afin de disposer de ce qui a trait à l'administration courante de la Centrale, d'échanger sur les dossiers qui sont sous leur responsabilité respective, ainsi que sur l'exécution des mandats que leur ont confiés le congrès ou l'assemblée plénière.

Ils ont aussi traité de différents sujets ou dossiers qui ont interpellé de quelque façon que ce soit la CSD, le mouvement syndical ou la société québécoise dans son ensemble.

Comme par les années passées, les membres du bureau syndical de la Centrale ont rencontré ceux du bureau syndical de la Fédération de la métallurgie, des mines et des produits chimiques. La rencontre, qui s'est déroulée le 24 mai, a permis de nombreux et **fructueux échanges** sur différents sujets, qu'il s'agisse, par exemple, des projets à court terme de la CSD, des communications, de l'assurance collective, des communications, de la syndicalisation de nouveaux groupes pour contrer les pertes encourues, du calendrier des activités de la Centrale, comme des formations juridiques et de la formation de sentinelle numérique.

Comme le stipulent les statuts et règlements de la CSD, le conseil de direction s'est réuni à quatre reprises à Québec ou à Lévis. Dans le cadre de ces rencontres, les membres ont été informés des différents dossiers qui ont retenu l'attention de la CSD et qui ont entraîné des prises de position ou des actions de sa part, que ce soit à l'interne comme à l'externe. Les membres ont également été informés de l'évolution de la situation financière de la Centrale tout en étant appelés à ratifier les décisions du bureau syndical concernant le personnel, les délégations à divers organismes, à formuler des recommandations appelées à être débattues lors d'une instance décisionnelle. Ils ont eu aussi l'opportunité d'amener des sujets ou des points particuliers touchant leur secteur d'activité ou leur région.

Les regroupements professionnels

Les secteurs

Occasions d'échanger, de partager et d'apprendre, les réunions sectorielles, auxquelles le vice-président, Kaven Bissonnette, a participé, ont pris l'affiche durant l'automne 2022, à l'exception de celles du secteur Construction et du secteur Services gouvernementaux, paragonnementaux et d'utilité publique qui ont eu lieu au printemps 2023.

Ces rencontres permettent aussi de broser un portrait des secteurs, d'évaluer l'état de la situation au cours de l'année écoulée, et à partir des besoins exprimés et des réalités vécues sur le terrain, d'élaborer un plan d'action pour l'année à venir, de

disposer des rapports du directeur professionnel et du président du secteur, de faire un tour d'horizon des conventions collectives qui ont été négociées et des enjeux pour les négociations à venir et, le cas échéant, d'élire aux différents postes les membres du bureau syndical.

Le vice-président, Kaven Bissonnette, a présenté les résultats **de l'analyse des syndicats affiliés par secteur d'activité**, précisant qu'il s'agissait de dégager un portrait global tant au niveau des aspects relevant de la négociation que du soutien à la vie syndicale, de la syndicalisation. Cette analyse portait sur les enjeux pécuniaires et normatifs de la dernière négociation, les tentatives de maraudage par les autres organisations syndicales, les moyens de pression ou conflits de travail entrepris lors de la dernière négociation, le taux d'acceptation de la convention collective de travail, la fréquence par année des assemblées syndicales, des rencontres du bureau syndical, des CRT, mais aussi sur les enjeux pécuniaires et normatifs de la prochaine négociation, l'évaluation du risque de maraudage et le niveau de mobilisation du syndicat.

Pour le vice-président, il s'agit d'un outil qui permettra à la CSD de s'assurer que ses actions à court et moyen terme soient en lien direct avec les constats dégagés par cette analyse.

Au secteur **Commerce et services**, qui s'est tenu sous le thème *Tous dans le même panier*, une micro-formation sur le fonctionnement, le rôle et les pouvoirs d'un regroupement sectoriel à la CSD a été offerte aux membres, ainsi qu'une mise à jour, par le conseiller syndical à la négociation, Bernard Cournoyer, sur la grève menée depuis plusieurs mois par les travailleuses et les travailleurs du marché d'alimentation Maxi de Lac-Mégantic, sur les causes et les enjeux de ce conflit de travail. Guillaume Hébert, chercheur à l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) a entretenu les personnes déléguées de **la politique monétaire du Canada**, de l'inflation et du rôle de l'État pour en contrer les effets.

Au secteur **Produits manufacturés**, la réunion a offert aux membres l'opportunité de partager ce qu'ils vivent dans leur milieu de travail, notamment par rapport aux enjeux de négociation et de main-d'œuvre. Et aussi d'entreprendre **une réflexion sur les perspectives du secteur**, d'autant que lors de l'Assemblée plénière de juin 2022, les délégués ont ratifié la création d'un nouveau sous-secteur, Énergie et environnement, afin d'intégrer un syndicat nouvellement accrédité, celui des salariés de l'usine de cogénération de Saint-Félicien. Un sous-secteur qui devrait être appelé à se développer au cours des prochaines années.

Du côté du secteur **Agroalimentaire**, les échanges ont porté sur l'inflation, la rareté de la main-d'œuvre, les travailleurs étrangers temporaires ainsi que sur les négociations touchant le secteur. Une présentation du Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire (CSMOTA) complétait la journée.

C'est sous le thème *L'avancement social par l'action syndicale* que s'est déroulée la réunion annuelle du secteur **Ressources de type familial et certaines ressources intermédiaires**. Plusieurs sujets ont été abordés, dont l'évolution des besoins du secteur, les orientations relatives à la fiscalité des ressources, le rôle et le mandat du représentant du secteur au conseil de direction, les éléments décourageant ou entravant le recrutement de nouvelles ressources. **Deux ateliers** ont également été organisés, l'un sur le maintien de services pour les jeunes de 18-21 ans, l'autre sur la valorisation et la pérennité du réseau des RTF à l'adulte, un sujet qui devrait faire l'objet d'un projet de recherche, mené par Paul-André Lapointe, présent à la rencontre, et par Simon Coulombe, tous deux professeurs au Département de relations industrielles de l'Université Laval.

Au secteur **Éducation, soins de santé et assistance sociale**, les membres ont participé à un tour de table sur l'état des conditions de travail et discuté des stratégies de négociation collective à mettre de l'avant.

La réunion annuelle du secteur **Services gouvernementaux, paragouvernementaux et d'utilité publique** s'est tenue le 15 mai. Plusieurs sujets ont retenu l'attention des membres et alimenté les débats, entre autres, la question de l'actuelle pénurie de main-d'œuvre, les différentes options mises de l'avant pour y remédier (l'immigration, le rappel des personnes retraitées, etc.) et également de quelle façon les syndicats peuvent-ils tirer profit de la situation. Parmi les autres sujets qui ont été abordés lors de la réunion, il y a notamment la redynamisation du secteur, le suivi qui a été apporté aux propositions adoptées lors de la précédente rencontre de 2022, les réouvertures des conventions collectives de travail.

Le secteur **Construction** a tenu sa rencontre annuelle le 29 avril 2023 à l'Hôtel Québec Inn de Québec. Après le mot de bienvenue du président Carl Dufour, **quatre conférences** traitant de sujets d'actualité ont été présentées aux membres : *Le harcèlement sexuel dans l'industrie de la construction : on peut toujours faire mieux*, par Élisabeth Bois, chargée de projet et coach, *Le Moi inc.* par Sylvain Boudreau conférencier, *Le leadership et la synergie au sein des équipes pour mieux évoluer et collaborer ensemble* par Philippe Beaudoin, conférencier et une présentation de Gabriel Filippi, conférencier et alpiniste, le seul québécois à avoir gravi l'Everest par ses deux versants.

En soirée, un souper a réuni les membres ainsi que leurs conjointes, conjoints, suivi d'une prestation de l'humoriste Eddy King et d'un spectacle hommage au rock des années '80.

La rencontre du secteur a été suivie le lendemain par la tenue d'un **Conseil syndical provincial**. De nombreux sujets étaient à l'ordre du jour, touchant des questions d'actualité comme la modernisation de la Loi R-20, les demandes syndicales de réouverture des conventions collectives de travail, mais aussi la boutique en ligne, les articles promotionnels, la mise à jour d'EKR. Les membres ont également pris connaissance de plusieurs rapports : le rapport d'activités du président au cours de

l'année écoulée, le rapport financier annuel et celui du comité de surveillance ainsi que des orientations et prévisions budgétaires.

Le conseil s'est terminé avec la réélection de Carl Dufour à la présidence, l'élection de Daniel Laterreur à la vice-présidence, ainsi que celle d'Alexandra Marier comme secrétaire.

La **réunion annuelle de l'ensemble des syndicats de tous les secteurs** s'est tenue le 26 mai 2023 au Centre des congrès de Lévis. À l'ordre du jour, la présentation et l'adoption du rapport des services professionnels fournis par les membres du personnel au cours de la période allant du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023, ainsi que l'évaluation des besoins pour l'année à venir. Le trésorier a également déposé aux membres des associations et syndicats affiliés le rapport financier pour l'année écoulée et soumis ses prévisions budgétaires ainsi que la fixation du montant de la redevance professionnelle pour la période du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023.

Deux conférences ont été présentées aux membres, l'une par Roxanne Beaupré, de l'Institut national de santé publique du Québec, *Des nouveautés en prévention : quels sont les risques psychosociaux?* et l'autre par Samuel-Élie Lesage, conseiller syndical à la recherche et à la main-d'œuvre sur *l'État des lieux de la négociation des nouveaux mécanismes de prévention*.

La Fédém

Le 54^e Congrès de la Fédération démocratique de la métallurgie, des mines et des produits chimiques (Fédém) a eu lieu les 3, 4 et 5 mai au Centre de congrès de Saint-Hyacinthe, en présence du président de la Centrale, Luc Vachon. Dans les mots qu'il a adressés aux personnes déléguées, il a, entre autres, souligné que la CSD appartient à ses syndicats et que ce sont leurs membres qui décident de la direction à prendre, c'est en leur nom que la Centrale fait ses représentations surtout politiques.

Les personnes déléguées ont pris connaissance et adopté les **différents rapports** du président, du trésorier et du comité de surveillance ainsi que des conseillers, en plus de procéder à l'adoption des prévisions budgétaires 2023, y incluant une majoration d'un dollar par membre, par mois de la redevance professionnelle, qui passe ainsi à 18,50 \$,

Trois conférences ont été présentées aux personnes déléguées, deux portaient sur le bruit et la surdité professionnelle et l'autre sur l'obligation de civilité en milieu de travail. En outre, Me Pascale Racicot a présenté les **décisions d'intérêt** en droit du travail rendues au cours de la dernière année.

Aucune élection n'était prévue pour les membres du bureau syndical, sa composition demeure donc inchangée : Dany Caron (président), Guillaume Nadeau (1^{er} vice-président), François Brochu (2^e vice-président), Marc Cloutier (trésorier) et François Caron (secrétaire). Quant au **comité de surveillance** pour lequel des élections devaient être tenues en vertu des statuts et règlements de la Fédém, les trois

personnes qui le composaient ont toutes été réélues pour un mandat de deux ans, il s'agit de Cynthia Gauthier, Jessy Maheux et de Denis Roberge.

Les personnes déléguées ont également eu l'opportunité de visiter les installations de la compagnie **Les câbles Ben-Mor inc.** située à Saint-Hyacinthe et qui fête cette année son 30^e anniversaire.

Les réunions régionales

Les réunions régionales se sont tenues durant l'automne 2022 sous le thème *La mobilisation régionale pour l'avenir de notre Centrale*. Dans chacune des six régions que regroupe la CSD, les personnes déléguées des associations et syndicats affiliés présents ont dressé le bilan du plan d'action régional 2021-2022 en ce qui concerne la formation, le soutien à la vie syndicale, la syndicalisation, la vie syndicale régionale ainsi que pour les secteurs de la construction, des ressources. Ils ont également élaboré le **plan d'action** qui orientera leurs actions en 2022- 2023 en plus de disposer des rapports des représentants régionaux et du comité de la condition féminine présentant un survol de leurs réalisations et de leurs activités au cours de l'année écoulée.

Lors de son allocution, le vice-président, **Kaven Bissonnette**, a évoqué les circonstances qui ont conduit à la fondation de la Centrale il y a 50 ans, insistant sur l'importance des travailleuses et des travailleurs, membres des associations et des syndicats affiliés qui constituent la base, les fondements mêmes de la CSD, les décisions, les prises de position de la Centrale leur appartiennent. Adaptée à chaque région, il a également présenté les résultats de l'analyse des syndicats affiliés.

Des élections aux postes des différentes équipes régionales étaient également à l'ordre du jour ainsi qu'au comité de la condition féminine dans chacune des régions. À souligner, cette année, l'équipe régionale de Montréal est entièrement composée de femmes.

Selon les régions, d'autres sujets ont été abordés. À titre d'exemple, un survol du déroulement ainsi que des résultats obtenus lors des différentes négociations, les enjeux en santé et sécurité du travail, l'octroi chaque année par la centrale d'un montant de 5 000 \$ pour aider chacune des régions à organiser des événements, des activités rassembleuses afin de susciter la participation des militantes et des militants ou encore la tenue d'un atelier d'échanges et de discussions sur la mobilisation régionale.

Au **volet reconnaissance**, des régions ont profité de l'occasion pour rendre hommage à des syndicats ou à des militants qui se sont illustrés par leur engagement et leur implication au sein de leur syndicat ou de la centrale.

Au **Saguenay – Lac-Saint-Jean**, les cinquante années d'action syndicale au sein de la CSD du Syndicat du bois ouvré de Saint-Félicien et du Syndicat des employés de propane M & M ont été mises en valeur. En **Mauricie – Centre-du-Québec**, une

plaque de reconnaissance a été remise à Sylvain Bergeron, pour ses 25 ans comme président du Syndicat Le Groupe Lactantia et un hommage a aussi été rendu au représentant régional, Serge Duval, qui depuis plus de 20 ans, assume cette responsabilité.

Pour la région de **Québec – Chaudière–Appalaches**, quatre militants ont été honorés pour leur parcours exceptionnel. Il s'agit de Michel St-Pierre, Syndicat des salariés du meuble de Bellechasse (plus de 40 ans d'implication), Jocelyn Plante, Syndicat démocratique des salariés de Krispy Kernel (plus de 30 ans d'implication), Jean-Marie Brisson, Syndicat des chauffeurs d'autocars de la Rive-Sud de Québec et Mario Cameron, Syndicat des salariés d'acrylique de Beauce (plus de 10 ans d'implication). Le travail accompli par le conseiller syndical Paul Côté en syndicalisation a aussi été souligné.

En **Estrie**, l'engagement militant de Michel Mailhot (24 ans – Syndicat des salarié-e-s du Chéribourg) et de Francine Desorcy (35 ans – Syndicat démocratique des travailleurs du textile de Coaticook) a été souligné.

À **Montréal**, on a procédé au dévoilement d'une plaque en hommage à Gilles Prud'homme, conseiller syndical au Syndicat national des employés de garage du Québec (SNEGQ) décédé en septembre 2021. La plaque a ensuite été accrochée dans les bureaux montréalais de la CSD, à proximité de la salle vitrée.

La condition féminine

Regroupant une vingtaine de représentantes régionales, la rencontre annuelle de la condition féminine s'est tenue à Québec les 29 et 30 novembre. Lors de cette rencontre, les membres ont élu **Johanie Dupras-Renaud** au poste de responsable provinciale de la condition féminine et reconduit **Diane Thomas** au poste de représentante provinciale adjointe. Un atelier de sensibilisation sur l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) a été présenté par Relais-Femmes, un organisme féministe de liaison et de transfert de connaissances.

L'assemblée plénière

La 37^e Assemblée plénière s'est déroulée au Centre des congrès de Saint-Hyacinthe les 15, 16 et 17 juin 2022 sous le thème **50 ans d'action syndicale 1972-2022**, en présence de quelque 330 personnes, déléguées, invitées, membres du personnel. Dans son allocution d'ouverture, le président de la CSD, Luc Vachon, a mis en relief le caractère particulier que revêtait cette instance. Évoquant la naissance de la Centrale, il a souligné le courage, la détermination des fondateurs, animés par le souci constant de démocratisation et le respect de la liberté d'autrui, guidés par l'ambition de bâtir une organisation syndicale à dimension humaine qui saurait répondre aux attentes et aux besoins de ses membres.

Mais loin de déclarer « mission accomplie », il a invité les associations et syndicats affiliés à **raffermir leur adhésion** aux valeurs et aux principes de la Centrale, à les

promouvoir tout en les sensibilisant à l'importance d'une plus grande prise en charge de leur milieu de travail qu'il s'agisse notamment de l'organisation du travail, de santé et de sécurité, de formation, de conciliation travail-famille, toujours dans l'optique d'une démocratisation de l'action syndicale. Quant aux membres du personnel, il les a mis en garde contre le **risque de professionnaliser** le travail qu'ils accomplissent, les encourageant à bien connaître les gens qu'ils représentent, à développer avec eux une relation de proximité et de confiance.

Face aux nombreux enjeux qui interpellent la Centrale, il invite les membres de la grande famille CSD à **poursuivre l'œuvre des fondateurs**, à toujours avoir comme eux l'audace de vivre leurs rêves, le plus bel hommage, selon Luc Vachon, qu'on puisse rendre à toutes celles et à tous ceux qui, depuis 50 ans, ont porté le projet collectif qu'est la CSD.

Le rapport financier 2021-2022, vérifié et recommandé par le comité de surveillance, ainsi que les prévisions budgétaires 2022-2023 ont été présentés par le trésorier Patrick Cyr. Plusieurs **modifications aux statuts et règlements** de la CSD ont également été soumises aux personnes déléguées, qui les ont adoptées, soit l'ajout d'un nouveau sous-secteur – Énergie et environnement - au secteur Produits manufacturés, l'ajout d'un siège au conseil de direction pour la personne représentante provinciale de la condition féminine. Une troisième modification visant à accorder à cette personne à titre de membre du conseil le droit de vote a, elle aussi, été adoptée, mais à l'issue d'un vote secret.

Sophie Bédard, responsable provinciale de la condition féminine, a rappelé quelques événements marquants de l'année écoulée et évoqué les liens qui unissent **le féminisme et le syndicalisme**, deux mouvements progressistes qui, l'un comme l'autre, veulent changer le monde. Quant à Diane Thomas, responsable provinciale adjointe, elle a présenté les femmes œuvrant dans les différents comités régionaux et les a invitées à se joindre à elles, à s'impliquer afin de bâtir des **équipes fortes dans chaque région**, mais aussi de mieux cerner les problèmes qu'elles vivent dans leur milieu de travail quel qu'il soit.

Deux conférences figuraient également à l'ordre du jour de l'assemblée plénière. *Face à la crise écologique, quelle transition mettre en œuvre pour conjuguer justice sociale et justice environnementale?* Une réflexion présentée par **Paul-André Lapointe**, professeur titulaire au Département des relations industrielles de l'Université Laval et chercheur au Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES). Et *Pour profiter de la réforme de la LSST et pallier ses lacunes : une action syndicale autonome pour la santé et la sécurité, intégrée et mobilisatrice*, un sujet traité par Geneviève Baril-Gingras, professeure titulaire au Département des relations industrielles de l'Université Laval et membre de l'équipe de recherche interdisciplinaire sur le travail Santé-Genre-Égalité (SAGE).

Les célébrations du 50e anniversaire

Les célébrations ont pris l'affiche le 16 juin en après-midi. Devant un parterre réunissant côte à côte délégués, employés, retraités, bâtisseurs, amis et complices de la CSD, une quinzaine de personnes qui, à différents titres, ont tissé les 50 ans d'histoire de la CSD se sont succédé au lutrin pour livrer des **témoignages souvent émouvants** sur ce que la Centrale a représenté et représente encore pour eux. Par leur récit, ce sont des pans entiers de l'histoire de la CSD qu'ils ont reconstitués, souvent avec émotion et beaucoup de fierté.

La **troupe Parminou** a ensuite présenté une pièce rétrospective des principaux événements qui ont conduit à la fondation d'une nouvelle centrale syndicale : la CSD et c'est par un cocktail de retrouvailles que s'est terminée cette journée de célébration.

Le colloque

C'est sous le thème *À l'écoute de nos membres, une action syndicale qui évolue* que s'est tenu les 17 et 18 novembre 2022 à Trois-Rivières le colloque de la CSD. Les membres ont été accueillis par le secrétaire, Bruno Gignac et par le vice-président, Kaven Bissonnette. Le premier a, d'entrée de jeu, souligné que ce n'est pas d'hier que la CSD se préoccupe des moyens à mettre de l'avant pour développer des **milieux de travail plus inclusifs** et renforcer la solidarité parmi les membres de ses associations et syndicats affiliés.

Mais aujourd'hui, la main-d'œuvre est plus diversifiée que jamais, ainsi plusieurs générations se côtoient au travail, des baby-boomers aux milléniaux, la présence des personnes issues de l'immigration s'est accrue, si bien que la conjugaison de leurs besoins respectifs avec **l'expression d'une solidarité collective** entraîne des défis importants : comment permettre à chaque travailleur, à chaque travailleuse, quelles que soient ses particularités, d'évoluer dans un environnement de travail attentif, respectueux et inclusif, tout en favorisant son implication, son adhésion au projet CSD, sa participation active à l'action syndicale ?

Prenant la relève, le vice-président, **Kaven Bissonnette** a souhaité la bienvenue aux personnes déléguées, rappelant que les nombreux défis liés que ce soit à la pandémie de la COVID-19, à la pénurie de main-d'œuvre ou à l'inflation, auxquels la CSD a été confrontée dernièrement, ont fait la preuve que la Centrale était l'organisation syndicale la plus à même d'y faire face par les valeurs qu'elle défend, par la souplesse de ses structures. Il a rappelé qu'avant d'être des membres d'associations et de syndicats affiliés, du personnel ou du bureau syndical, tous et chacun, nous étions des militantes, des militants, soudés les uns aux autres par une solidarité exemplaire, toujours préoccupés de défendre les droits des travailleuses et des travailleurs. C'est ce qui nous distingue et nous permet de relever des défis de plus en plus difficiles.

En direct de Melbourne, en Australie, où il participait au 5^e Congrès mondial de la Confédération syndicale internationale (CSI), le président, **Luc Vachon**, s'est adressé aux membres présents au colloque. Sous le thème *Un nouveau contrat social*, ce congrès, a-t-il fait remarquer, traite des sujets qui s'apparentent à ceux inscrits à

l'ordre du jour du colloque. Il est notamment question des leçons à tirer de la gestion des chocs mondiaux, l'impact de la technologie et son effet sur le travail, un mouvement syndical inclusif et une transition juste. Face à ces transformations majeures, qui auront des impacts sur les personnes, comment, s'interroge-t-il, s'assurer que le mouvement syndical soit en mesure de répondre adéquatement à leurs besoins et de continuer à leur offrir ce lieu unique leur permettant de **définir ensemble** la forme que doivent prendre ces changements, afin qu'ils ne créent ni précarité ni marginalisation, afin que personne ne soit laissé-pour-compte ? Pour cela, il faut, conclut-il, écouter nos membres, prendre en compte ce qu'ils nous disent pour faire évoluer notre action syndicale.

En appui au thème du colloque, plusieurs conférenciers ont été invités à développer certaines perspectives propres aux différents groupes composant les milieux de travail. Ainsi, Étienne Cantin, professeur en relations du travail et en relations d'emploi à la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval et chercheur au Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT), a traité de l'émergence aux États-Unis d'une nouvelle génération de militants qui s'est attaquée lors de campagnes de syndicalisation aux bastions américains de l'antisindicalisme: Fight for \$15, Amazon, Starbucks, Walmart.

Lucile Bougon-Souffrin, coordonnatrice du Comité consultatif pour les travailleuses et travailleurs de 45 ans et plus, s'est penchée, quant à elle, sur les façons d'attirer et retenir la main-d'œuvre expérimentée au travail. **Me Guilherme da Silva**, avocat en droit du travail, a présenté une conférence sur les conditions de travail et la représentation des travailleurs étrangers par un syndicat.

En atelier, les membres des associations et des syndicats affiliés ont eu l'occasion de **témoigner des expériences** qu'ils ont vécues en termes de diversité par rapport aux jeunes, aux personnes expérimentées ou immigrantes et également de réfléchir aux façons de répondre aux enjeux d'intégration, voire de **recentrer leur action syndicale** afin de tenir compte des besoins de tous et d'y répondre adéquatement dans le respect des différences. Une synthèse des discussions a été présentée, le lendemain, par Johanie Dupras-Renaud, regroupant notamment les principaux enjeux en lien avec les différents groupes, un survol de ce qui existe déjà dans les milieux de travail, un relevé des mesures susceptibles d'être mises de l'avant par la Centrale.

Si ce n'est pas d'hier que la CSD travaille activement pour une immigration réussie au Québec, le conseiller syndical à la recherche et à la main-d'œuvre, **Samuel-Élie Lesage**, a dressé la liste des travaux en cours ou à venir, mentionnant notamment la rédaction d'un plan d'action pour mieux outiller les associations et syndicats affiliés ainsi que le personnel, le partage avec les autres partenaires syndicaux des meilleures pratiques en inclusion et la participation l'hiver prochain aux consultations sur l'immigration.

Dernier conférencier, **François Lamoureux**, président du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM), a présenté l'organisme ainsi que le rôle qu'il assume,

les avis qu'il rédige sur des sujets touchant différents aspects du travail, du travail des enfants, du télétravail, en passant par la modernisation du Régime de santé et de sécurité du travail.

Comme la mission du CCTM est de développer et de maintenir la concertation entre les organisations patronales et syndicales, Me Lamoureux a mis en évidence l'importance d'un **dialogue social fort, rassembleur et inclusif** qui permettra de relever les défis du Québec de demain et de maintenir la paix industrielle dans les milieux de travail.

Une conférence sur **l'immigration dans l'industrie de la construction** a, par ailleurs, été présentée aux membres de la CSD Construction par Pierre-Luc Désilet de la Commission de la construction du Québec (CCQ) et par Pascale De Latrémoille, Natalia Acuna et Véronique Jannard, représentantes du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).

Une organisation en mouvement

Les mouvements de main-d'œuvre

Au cours de la dernière année, la Centrale a procédé à l'embauche de **seize personnes**. Six d'entre elles ont été assignées au secteur construction, sur une base permanente ou temporaire, comme secrétaire, secrétaire à la construction ou conseiller syndical pour desservir différentes régions : Gaspésie – Bas-Saint-Laurent, Québec – Chaudière-Appalaches, Saint-Jean-sur-Richelieu, Maurice – Centre-du-Québec.

Les autres personnes engagées remplissent les fonctions de conseillère ou de conseiller aux lois sociales, à la négociation, à la syndicalisation et au soutien à la vie syndicale, à la recherche, aux communications, de conseiller syndical provincial à la syndicalisation, de secrétaire aux lois sociales ou de directrice administrative à la comptabilité pour les régions de Montréal, Québec – Chaudière-Appalaches, Saguenay – Lac-Saint-Jean.

Sept personnes ont acquis le statut de salarié permanent, neuf ont quitté la CSD à la suite d'une démission ou d'une fin d'affectation temporaire, trois autres ont pris leur retraite et cinq ont vécu des mutations.

Des disparus

Le 21 novembre 2022, à l'Hôtel Dieu de Québec, est décédée **Nicole Jasmin**, elle était âgée de 76 ans. Engagée par la CSD en mai 1988, elle a d'abord œuvré au service des lois sociales, avant de devenir en 1991 secrétaire de direction pour le trésorier nouvellement élu, Serge Tremblay. Elle a occupé cet emploi pendant une quinzaine d'années, avant de prendre sa retraite en juin 2006.

À l'âge de 68 ans, **Jean-Roch Larouche** est décédé le 6 janvier 2023. Retraité depuis août 2016, il a travaillé à la CSD une douzaine d'années comme conseiller syndical à la négociation, au soutien à la vie syndicale et à la syndicalisation et comme coordonnateur régional pour la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean, au bureau de Jonquière. Auparavant, de 1982 à 2003, il avait successivement occupé les fonctions de directeur, secrétaire et président du Syndicat des salariés de la scierie Péribonka de l'Ascension.

À l'âge de 89 ans et 11 mois, **Françoise Lamirande-Nadeau** est décédée le 13 mars 2023 au Centre d'hébergement et de longue durée Saint Brigid's Home à Québec. Elle a fait partie des **membres fondateurs de la Centrale** et a œuvré pendant plus de 20 ans comme secrétaire administrative au bureau de la CSD à Québec, travaillant successivement avec les trésoriers Jacques Dion et Jeannot Picard.

Le 9 mai 2023 est décédée, à l'âge de 66 ans, à Montréal, Diane Ménard. Responsable jusqu'à sa retraite en janvier 2022 d'une résidence d'accueil de type familial hébergeant des personnes vivant avec une déficience intellectuelle, elle a été

à l'**origine de la syndicalisation** des ressources et de leur affiliation à la CSD. Elle a participé à la fondation de l'ADRAQ (CSD) – Montréal dont elle a assumé la présidence, avant d'assumer celle des ADRAQ CSD, puis du Secteur ressources de type familial et certaines ressources intermédiaires.

Des politiques révisées

La CSD a entrepris la révision de certaines de ses politiques. Ainsi, des ajouts et des modifications ont été apportés à la politique visant à prévenir et à contrer le harcèlement psychologique ou sexuel au travail, le document a été transmis et expliqué aux membres du personnel et du conseil de direction et remis à l'ensemble des associations et syndicats affiliés.

L'autre politique porte sur la violence conjugale. À la suite des récentes modifications apportées à la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, le secrétaire de la CSD, **Bruno Gignac**, a élaboré une politique afin d'assurer la protection des travailleuses et des travailleurs face à une situation de violence conjugale et familiale, une problématique qui n'est pas sans incidences sur le milieu de travail. Employeurs, travailleuses et travailleurs ont tous des responsabilités à assumer et un rôle à jouer pour faire cesser cette violence dans les lieux de travail. Cette politique a également été transmise à l'échelle de la CSD.

La formation du personnel

Une formation sur la négociation collective a été dispensée les 16, 22 et 30 septembre ainsi que les 6 et 7 octobre par l'Université Laval, au personnel permanent syndical à la négociation. Visant à développer davantage les concepts régissant la **négociation collective** et à offrir des outils additionnels aux membres du personnel, la formation sur mesure a été donnée par Jean-Noël Grenier, professeur au département des Relations industrielles et spécialiste des relations de travail. Les conseillères et conseillers syndicaux à la syndicalisation et au soutien à la vie syndicale ont eu l'opportunité de suivre cette formation, dans un objectif d'accroître la synergie au sein du personnel conseiller dans son ensemble.

Des **formations juridiques** étaient également à l'agenda pour le personnel permanent que ce soit de la Centrale ou de la CSD Construction. De plus, une formation a été offerte au personnel relativement aux décisions récentes et dignes d'intérêt en droit du travail.

Deux autres formations destinées au personnel permanent syndical affecté à la construction ont porté l'une sur le régime de retraite dans l'industrie et l'autre sur une formation de la Commission de la construction du Québec (CCQ) touchant l'assurance Médic. Enfin, les secrétaires de direction ont bénéficié d'une formation sur la **plateforme Teams**.

En outre, le bureau syndical envisage la possibilité d'offrir au personnel d'autres formations, notamment sur la négociation d'une première convention collective, les

impacts de la loi 25 (renseignements confidentiels) sur les milieux de travail, l'analyse des états financiers (pour le personnel conseiller à la négociation).

La formation syndicale

Du 1^{er} septembre 2022 au 30 avril 2023, 436 membres d'associations et de syndicats affiliés ont participé, à l'échelle régionale, à différentes sessions de formation, ce qui représente une augmentation d'un peu plus de 26 % par rapport à l'année précédente. Des 31 formations données, *Initiation à la vie syndicale (IVS)* a enregistré le plus taux de participation, suivie de *Travailler en santé*. Les régions Québec - Chaudière-Appalaches et Montréal se distinguent par le nombre de participants. Trente et une formations ont été annulées.

De plus, 39 formations régionales sur mesure portant sur la trésorerie (logiciel), ont été données pour un total de 46 participants, dont 21 pour la seule région de Mauricie – Centre-du-Québec.

En ce qui a trait à la formation nationale, six formations ont été dispensées, réunissant un total de 97 participants. En tête, *Initiation à la relation d'aide* (27 participants) *Guide l'action syndicale en santé – sécurité SST-2* (20 participants). Viennent ensuite *Négociation collective 2* et *enquête et rédaction de griefs* (16 participants), *Arbitrage* (10 participants) et *Mes droits en réparation professionnelle, 2^e partie* (8 participants).

Enfin, des formations ont eu lieu à Victoriaville en octobre et décembre 2022 ainsi qu'en janvier 2023, organisées par bloc, pour les militantes et les militants intéressés à devenir animatrices ou animateurs. Un total de 22 membres a participé à ces formations : bloc 1 (9 participants), bloc 2 (7 participants) et bloc 3 (6 participants).

Réunion annuelle du personnel

La rentrée du personnel de la CSD et de la Fédém a eu lieu à l'Hôtel Chéribourg d'Orford les 12 et 13 septembre 2022 sous le thème *Redonner à la CSD un souffle mobilisant*.

L'objectif visé était de susciter une réflexion parmi les membres du personnel quant à l'avenir de la CSD et, à cet effet, d'élaborer un plan d'action clair en identifiant collectivement des chantiers prioritaires. À l'appui de cette réflexion, un état des lieux a été présenté, portant à la fois sur l'évolution et la composition du personnel par sexe, par groupe d'âge ainsi que sur la constitution du membership au fil du temps et par région, par secteur d'activité. Les facteurs qui contribuent au succès de la CSD ont également été mis en lumière tout comme les défis qui confrontent la Centrale, les points faibles qu'elle affiche.

Lors de la rencontre, **trois chantiers stratégiques** ont été retenus, il s'agit de **revitaliser** la mission et la vision de la CSD par la tenue d'états généraux réunissant l'ensemble des membres, **mettre en place** des stratégies de développement du membership et **préparer** la relève par le mentorat, le transfert des compétences.

Chacun de ces chantiers, qui est sous la responsabilité de deux membres du bureau syndical, regroupe des militantes et des militants, des membres du personnel conseiller (négociation, syndicalisation et soutien à la vie syndicale, lois sociales, communications), sans oublier des secrétaires régionales. En février, les personnes impliquées dans cette vaste démarche ont été invitées à participer à des journées de réflexion et d'échanges. Les commentaires et suggestions émises lors de ces rencontres ont fait l'objet d'analyses par le bureau syndical.

Au cours de la deuxième journée de la réunion du personnel, deux conférences ont été présentées. La première sur la *Sociologie de la jeunesse et des générations*, livrée par **Charles Fleury**, professeur de sociologie au département des relations industrielles de l'Université Laval et la seconde sur *Les travailleurs expérimentés : le point de vue des employés et des employeurs*, donnée par Diane-**Gabrielle Tremblay**, professeur agrégée à la TÉLUQ.

Nouvelle entente

Une nouvelle entente est intervenue le 30 août 2022 entre la CSD et le Syndicat du personnel de la CSD. Elle a été entérinée à 78 % par les membres lors d'une assemblée générale du syndicat en septembre. Le bureau syndical en a recommandé l'adoption et lors de la réunion du 3 octobre, le conseil de direction, après de longs débats, l'a à son tour approuvée par un vote secret à 67 %.

Agir pour l'emploi

Une décision importante du TAT

Le 24 août 2022, le Tribunal administratif du travail (TAT) donnait raison à l'ADREQ (CSD) – Estrie, dans une plainte logée contre le CIUSSS de l'Estrie, pour avoir entravé ses activités associatives. Dans son jugement, le juge Fiset relève que le CIUSSS a induit en erreur la ressource sur l'objet d'une rencontre à laquelle il l'avait convoquée, tout en précisant qu'il ne s'agissait pas d'une rencontre formelle dans le cadre d'un écart de qualité et en la décourageant de ce fait d'être accompagnée par un représentant de son association.

Mais la rencontre a bel et bien porté sur des écarts de qualité, ce qui a poussé l'ADREQ (CSD) – Estrie à déposer une plainte au TAT. Ce jugement vient **renforcer l'application de la Loi sur la représentation des ressources** tout en reconnaissant le caractère particulier du contexte dans lequel évoluent les familles d'accueil, qui, isolées au quotidien chacune dans leur domicile, ne rencontrent pas quotidiennement des représentants de leur association.

Il s'agit encore une fois d'une **victoire importante** décrochée par les familles d'accueil à l'enfance et à l'adulte membres des ADREQ (CSD) et ADRAQ (CSD) et dont l'ensemble des familles d'accueil du Québec vont pouvoir bénéficier.

Journée mondiale pour le travail décent

La journée du 7 octobre a été décrétée en 2008 par la Confédération internationale du travail (CIT) **Journée mondiale pour le travail décent**. Il s'agissait de promouvoir le travail décent pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs à travers la planète, ce qui implique d'exercer en toute sécurité un travail productif permettant de vivre décemment, d'avoir le droit d'adhérer à un syndicat et de négocier collectivement.

Cette année, c'est sous le thème de la justice sociale que s'est déroulé l'événement. La CSD a, quant à elle, choisi de parler du conflit de travail au Maxi de Lac-Mégantic et de la lutte que mènent travailleuses et travailleurs pour la justice sociale, pour obtenir des **conditions de travail décentes**. Les deux conseillers affectés au dossier, Sylvain Lizotte et Bernard Cournoyer, ont écrit une lettre au grand patron de Loblaws, Galen G. Weston, pour lui parler d'une travailleuse, Jacinthe. Au déclenchement de la grève, elle gagnait 16,31 \$ l'heure et comme toutes les personnes salariées dans l'industrie de l'alimentation avait les conditions de travail parmi les plus basses au Québec pendant que son employeur engrangeait des profits records.

S'adressant à Galen G. Weston, les signataires lui demandent de pratiquer un **capitalisme décent** et lui rappellent que ce qui attire la clientèle dans les marchés d'alimentation, c'est l'accueil, le dévouement, la qualité de service du personnel.

Une loi inconstitutionnelle

Au début de décembre 2022, la Cour supérieure déclarait inconstitutionnelle et invalide la loi spéciale adoptée le 30 mai 2017 par le gouvernement du Québec, parce qu'elle portait atteinte au droit fondamental d'association garanti par les chartes canadienne et québécoise des droits et libertés.

Adopté quelques jours seulement après le déclenchement de la grève, le projet de loi 142 imposait le retour au travail des quelque 170 000 membres de l'industrie de la construction en grève. **Une entrave substantielle**, selon le juge Pérodeau, qui ne se justifie pas dans une société libre et démocratique.

Le 28 juin 2017, l'Alliance syndicale, qui regroupe les cinq organisations syndicales représentant les travailleuses et les travailleurs de la construction au Québec, dont la CSD Construction, déposait devant la Cour supérieure une requête contestant la constitutionnalité de la loi spéciale.

Dans son jugement, la Cour supérieure a aussi établi que le processus d'arbitrage qui était prévu à la loi spéciale n'était pas un mécanisme véritable et efficace de règlement permettant de remplacer la grève et de **rétablir le rapport de force** entre les parties.

Si l'Alliance a obtenu gain de cause quant à l'invalidité de la loi spéciale de 2017, ses autres demandes ont été rejetées par la Cour supérieure. Ainsi, elle n'a pas obtenu que des dispositions anti-briseurs de grève soient intégrées dans la loi R-20 (*Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction*), la cour estimant que la question relevait davantage du législateur que des tribunaux. La cour a également rejeté les demandes visant à intégrer l'effet rétroactif des augmentations salariales dans les négociations, une situation qui, selon elle, ne constitue pas une entrave substantielle à la négociation.

Un front commun

Première historique dans le secteur des ressources intermédiaires et de type familial à l'enfance et à l'adulte, la CSN et la CSD annonçaient, le 19 janvier 2023, qu'elles uniraient leurs forces se constituant en front commun pour **travailler de concert** lors de la prochaine ronde de négociation des RI-RTF.

Ensemble, les deux centrales regroupent plus de 63 % des RI-RTF du Québec, accueillant plus de 11 250 personnes adultes et enfants. La CSN compte huit syndicats représentant environ 1 500 ressources à l'enfance et à l'adulte, ils disposent d'un secteur autonome au sein de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN) à laquelle ils sont affiliés. Quant à la CSD, elle compte une dizaine d'associations à l'enfance et à l'adulte regroupant plus de 4 000 ressources, regroupées au sein des ADRAQ (CSD) et des ADREQ (CSD), constituant elles aussi un secteur autonome.

Le vice-président de la CSD, Kaven Bissonnette, a salué cette alliance, grâce à laquelle les deux centrales entendent **coordonner leurs efforts**, que ce soit en matière de partage d'informations ou encore de stratégie. En travaillant ensemble, les deux organisations porteuses de valeurs similaires seront mieux outillées pour réaliser des avancées concrètes afin d'améliorer au quotidien les conditions de travail des ressources.

Les ententes liant le gouvernement et les RI-RTF sont échues depuis le 31 mars 2023.

Recours devant le TAT pour les PFAP

Le 10 février dernier, la CSD déposait un recours au Tribunal administratif du travail (TAT) afin que, dès le premier jour du placement d'un enfant, même s'il n'y a pas d'entente spécifique de conclue, les postulants à titre de famille d'accueil de proximité (PFAP) bénéficient du **droit d'association et de représentation** prévu à la *Loi 24 sur la reconnaissance des ressources (LRR)*.

La *Loi sur les services de santé et les services sociaux* prévoit que l'évaluation d'un PFAP doit se faire dans un délai maximum de six mois. Or, actuellement, il peut s'écouler plusieurs mois, voire une année, avant que les postulants ne soient évalués, reconnus et... rémunérés. Car, durant cette période d'attente, ils doivent se débrouiller seuls, assumant tous les frais inhérents à la prise en charge d'un enfant. Pire encore, ces frais ne leur seront pas remboursés une fois qu'ils seront accrédités. Pour La CSD, il s'agit avant tout d'une question de justice que d'assujettir les PFAP à la *Loi 24*.

Le 23 mai, le TAT a commencé l'audition de la cause. Me Pascale Racicot a été mandatée par la CSD pour la représenter.

Une décision néfaste et prématurée

Fin février, le vice-président de la CSD, Kevin Bissonnette, signait avec les porte-paroles de la CSN, CSQ et FTQ une **lettre conjointe** dénonçant la décision de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) de mettre fin dès le 1^{er} mars aux mesures d'assouplissement en lien avec la COVID-19.

En raison de la pandémie, la CNESST avait modifié ses critères afin de faciliter la reconnaissance des lésions professionnelles résultant de la COVID-19, un résultat positif à un test COVID servait d'attestation médicale, les travailleuses et les travailleurs n'avaient donc pas à consulter un professionnel de la santé.

Mettant fin à cette pratique dès le 1^{er} mars, la CNESST exigera que pour toute réclamation liée à la COVID-19, les travailleuses et les travailleurs devront consulter un professionnel de la santé afin d'obtenir une attestation médicale leur permettant de déposer un formulaire de réclamation à la CNESST.

La CNESST a beau soutenir que sa décision est basée sur la science, les centrales syndicales jugent cette **décision aussi néfaste que prématurée**. Non seulement elle

rendra plus difficile la reconnaissance d'une lésion professionnelle en ce qui a trait à la COVID-19, mais elle risque d'avoir de sérieuses répercussions sur l'engorgement du réseau de la santé et des services sociaux. Une décision, soulignent-elles, d'autant plus lourde de conséquences que la CNESST l'a prise sans vraiment s'assurer que les milieux de travail ne sont plus des vecteurs de transmission de la maladie.

Main-d'œuvre étrangère temporaire

Au début du mois de mars, dans une lettre ouverte, le président de la CSD, Luc Vachon a souligné la décision du ministre du Travail, Jean Boulet, de renforcer les actions de la CNESST, notamment en augmentant les inspections pour mieux protéger les travailleuses et les travailleurs étrangers temporaires (TET) des mauvais traitements, pour lesquels ils ne se risquent pas à déclarer une lésion professionnelle. Mais il n'en exhorte pas moins le ministre à donner un **sérieux coup de barre** pour leur assurer un meilleur environnement travail.

L'écosystème dans lequel ils sont appelés à travailler – délais de production serrés, pression importante dans les milieux de travail, méconnaissance de leurs droits, des recours comme des normes d'exécution du travail – favorise trop souvent les mauvais traitements. Pour un grand nombre d'entreprises, ces travailleuses et travailleurs ne sont, note Luc Vachon, qu'une main-d'œuvre « jetables après utilisation », aussi négligent-elles leur encadrement, leur intégration et leurs conditions de travail. En outre, elles peuvent mettre fin en tout temps à leur permis de travail. Il est donc urgent, conclut-il, de mieux les protéger, de réduire leur vulnérabilité et de mettre en place des **conditions de travail décentes** pour que cessent les histoires d'horreur dont ils sont, trop souvent, victimes.

L'importance d'un dialogue social

Des membres de la CSD, dont le président Luc Vachon, ont participé le 18 mars à Saint-Félicien, à un grand rassemblement regroupant non seulement des travailleurs et des travailleuses de l'industrie forestière, mais aussi des membres de différentes communautés du Saguenay – Lac-Saint-Jean. L'objectif de cette manifestation était de signifier au gouvernement du Québec que les travailleurs et les travailleuses avaient leur mot à dire dans l'élaboration de la stratégie de rétablissement et de protection des caribous forestiers et montagnards, dont le dépôt est prévu pour juin 2023.

Comme peu d'informations circulent actuellement sur les discussions en cours, les manifestants ont invité le gouvernement à **établir un véritable dialogue social** avec les personnes qui travaillent dans ce secteur d'activité économique afin de les associer à la recherche de solutions durables à long terme.

Le 4 avril, la CSD participait à une autre manifestation intersyndicale devant l'Assemblée nationale, à Québec, pour exiger une fois de plus du gouvernement que les travailleurs et les travailleuses soient impliqués dans les discussions portant sur les scénarios de protection du caribou forestier afin d'en arrêter le déclin, ainsi que sur l'élaboration de solutions durables. Ne disposant pas, à l'heure actuelle, de toutes les informations pertinentes, les manifestants ont dénoncé l'attitude du gouvernement qui

fait **cavalier seul** dans ce dossier et semble vouloir les mettre devant un fait accompli. L'implication des travailleurs et des travailleuses est, selon eux, essentielle pour trouver des solutions qui permettront d'assurer la protection de la biodiversité et la préservation des emplois dans le secteur de l'industrie forestière.

Refus patronal

En mars 2023, les associations patronales ont opposé une fin de non-recevoir aux demandes syndicales quant à la réouverture des conventions collectives afin de protéger le pouvoir d'achat des travailleuses et des travailleurs de la construction, mis à mal par l'inflation.

L'Alliance syndicale, qui regroupe les cinq organisations syndicales représentant les travailleuses et les travailleurs de la construction au Québec, dont la CSD Construction, avait, au début de 2023, officiellement déposé ses demandes, avec une étude actuarielle à l'appui. Au moment de la signature des conventions collectives en 2021, personne ne pouvait prédire la montée en flèche du taux d'inflation et la flambée du coût des denrées de base comme du prix de l'essence.

Des augmentations salariales auraient permis aux travailleuses et aux travailleurs de **sauvegarder leur pouvoir d'achat**, une demande légitime que les associations patronales ont rejetée du revers de la main sans raison valable. Lors des prochaines négociations en 2025, elles devront corriger leur erreur si elles veulent garder une main-d'œuvre compétente et chevronnée en chantier et s'assurer d'une relève. Dans un cas comme dans l'autre, des salaires compétitifs constitueront un atout indéniable.

Pour plus de prévention

Le 6 avril, des membres d'organisations communautaires et syndicales, dont la CSD, ont, à leur façon, souligné le premier anniversaire de l'entrée en vigueur des dispositions intérimaires de la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*, en manifestant devant les bureaux de la CNESST au centre-ville de Montréal.

Ils ont réclamé davantage de mécanismes de prévention et **dénoncé la judiciarisation** de la santé et de la sécurité du travail, avec la multiplication des contestations par des employeurs qui ne veulent pas voir leurs cotisations augmenter.

Accompagné par les autres membres du bureau syndical, le président de la CSD, Luc Vachon, a rappelé que l'objectif recherché est de **réduire les risques à la source**, aussi faut-il continuer à revendiquer haut et fort des avancées en prévention pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs, syndiqués ou non, migrants agricoles ou non. « Dans la province la plus judiciarisée en Amérique du Nord, c'est, a-t-il affirmé, davantage de protection et de bienveillance dont nous avons besoin et non de procédures juridiques qui nous éloignent d'un réel soutien pour celles et ceux qui se blessent au travail. »

Le projet de loi 19

Participant le 18 avril à la consultation sur le projet de loi 19 *Loi sur l'encadrement du travail des enfants*, le président de la CSD, Luc Vachon, a rappelé le **consensus intervenu au Conseil consultatif de la main-d'œuvre** (CCTM) entre les organisations syndicales et patronales membres à l'effet que le Québec devait se doter de règles visant le travail des enfants et, à cet effet, le projet de loi 15 constitue une base solide. Il interdit, sauf exception, aux enfants de moins de 14 ans de travailler et limite à 17 heures le nombre d'heures travaillées par semaine pour les 14-16 ans.

Pour s'assurer que les employeurs respecteront leurs nouvelles obligations, la CSD propose qu'ils soient obligés de **transmettre plus d'informations** à la Commission de l'équité salariale, des normes, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) sur les jeunes qu'ils emploient ainsi que sur ceux œuvrant dans les entreprises familiales, ce qui permettrait à la CNESST de mieux planifier ses actions de sensibilisation et ses interventions.

Inquiète des exceptions prévues, notamment pour les entreprises familiales, la Centrale a également proposé que les parents employeurs suivent une formation pour qu'ils comprennent bien les impacts réels sur les jeunes et les risques qu'ils encourent en matière de santé et sécurité.

Échanges sur la formation

Au début du mois de mai, le président de la CSD, Luc Vachon, a rencontré la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Kateri Champagne Jourdain. Les échanges ont porté sur les grandes orientations du ministère, notamment en matière de formation professionnelle et de formation en entreprise. Des sujets qui retiennent l'attention de la CSD, dont l'objectif a toujours été clairement établi, soit en fin de compte, instaurer une **culture de la formation** dans tous les milieux de travail afin que la main-d'œuvre soit continuellement et adéquatement formée.

Sentinelle numérique

Grâce au financement octroyé par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ), en collaboration avec la CSD, propose aux membres des associations et syndicats affiliés **une formation de 14 heures** afin de devenir sentinelle numérique.

À toutes les étapes de l'apprentissage, la personne sera accompagnée. À la fin de la formation, elle sera à même de comprendre le rôle de sentinelle numérique, d'analyser la situation de la travailleuse ou du travailleur qu'elle souhaite aider et d'intervenir adéquatement. Elle sera également en mesure d'évaluer les compétences des travailleuses et des travailleurs et de prévoir leurs besoins futurs de formation.

Un monde plus équitable, plus juste, sans violence ni discrimination

Débat sur l'avenir du Québec

Les quatre centrales syndicales (CSD, CSN, CSQ et FTQ) ont organisé et tenu le 7 septembre 2022 en soirée, à Montréal, un débat réunissant les cinq principaux partis siégeant à l'Assemblée nationale (CAQ, PCQ, PLQ, PQ et QS) et portant sur l'avenir du Québec, mais tout particulièrement sur **les enjeux majeurs** auxquels le monde du travail est confronté, entre autres, la pénurie de main-d'œuvre, la santé et sécurité du travail, la transition énergétique, une politique industrielle structurante, l'équité salariale, l'inflation.

Quelques jours auparavant, le 2 septembre, les centrales avaient convoqué les représentants des médias à une conférence de presse ciblant les principaux enjeux de la campagne électorale pour les travailleuses et les travailleurs et sur lesquels elles attendaient des engagements clairs des différents partis en lice. Une **prise de parole** qui s'inscrit dans le cadre même de la mission des organisations syndicales, qui est aussi de faire du Québec une société plus égalitaire, plus juste.

Focus sur l'immigration

Le 20 septembre, une centaine de représentants d'associations et de syndicats affiliés ont participé, à Québec, à une **séance d'information** portant sur l'immigration et ses impacts dans les milieux de travail. Cette activité a été organisée en réponse à un besoin exprimé par les membres, dont de plus en plus de milieux de travail accueillent des personnes immigrantes. Ils souhaitaient disposer d'outils pour mieux représenter ces personnes et **être davantage outillés** pour répondre à leurs besoins plus spécifiques.

Au cours de cette rencontre, il a été notamment question des différentes formes d'immigration, des différents statuts d'immigrants, des types de permis de travail, des règles et des obligations qu'ont à la fois les employeurs et les personnes immigrantes.

Chaque voix compte

Le 22 septembre, à l'occasion du second débat des chefs, le Mouvement démocratie nouvelle (MDN), dont la CSD est membre, a tenu un rassemblement devant les studios montréalais de Radio Canada pour réclamer une réforme du mode de scrutin et ainsi permettre une meilleure représentation de la volonté populaire comme de la diversité politique.

Des organisations syndicales, des associations étudiantes comme des groupes communautaires, tous étaient présents, manifestant leur soutien à la revendication portée par la Coalition pour la réforme électorale maintenant! et le Mouvement Démocratie nouvelle. L'objectif était de demander aux chefs des différents partis politiques de **s'engager pour une réforme** du mode de scrutin durant le prochain mandat afin de corriger les distorsions engendrées par le système en place.

Les reculs dénoncés

Le 6 octobre, les nouvelles dispositions de la *Loi 27* modernisant le régime de santé et de sécurité du travail sont entrées en vigueur et, à cette occasion, une **manifestation** a eu lieu devant les bureaux de la CNESST à Montréal. Des représentants des organisations syndicales ainsi que du milieu communautaire étaient présents sur les lieux pour revendiquer haut et fort un régime de santé et de sécurité du travail qui protège réellement et efficacement l'ensemble des travailleuses et les travailleurs.

À la tête de la délégation de la CSD, le secrétaire de la Centrale, Bruno Gignac, a pris la parole dénonçant avec force **les reculs en prévention et en indemnisation** que comporte la loi.

Mobilisation pour les sans-papiers

Une trentaine d'organisations aussi bien communautaires que syndicales, dont la CSD, ont participé le 6 novembre à une grande activité de mobilisation, réclamant des gouvernements canadien et québécois la mise en place rapide d'un programme inclusif visant **la régularisation des personnes sans statut migratoire**. Plus d'une centaine de personnes ont manifesté Place de la Paix à Montréal, mais d'autres rassemblements se sont aussi déroulés à Québec, Rimouski, Sherbrooke et Chicoutimi dans le cadre de la *Journée québécoise pour la régularisation des personnes sans statut migratoire*.

Luc Vachon, président de la CSD, s'est joint solidairement aux autres centrales syndicales en cosignant une lettre conjointe. Il a souligné combien il était important que les travailleuses et les travailleurs s'engagent et appuient les personnes migrantes sans statut migratoire, d'autant qu'elles risquent d'être exploitées, confrontées à des conditions de travail déplorables, condamnées à la précarité pour survivre. Et ce, sans bénéficier du moindre filet social, de droits à la sécurité, à la santé, au logement, à un niveau de vie suffisant.

Le ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté Canada (IRCC) doit prochainement soumettre un projet de programme de régularisation des personnes sans statut migratoire aux gouvernements provinciaux et au conseil des ministres du gouvernement fédéral. Un programme qui, espèrent les organisations participantes, s'appuiera sur **la compassion et la dignité humaine** et reconnaîtra ainsi la contribution que les personnes immigrantes apportent à la société canadienne et québécoise.

Les organisations signataires, appuyées par de nombreux groupes et individus des milieux académiques, religieux et patronaux sont d'ailleurs déterminées à continuer la lutte pour la régularisation des personnes sans statut migratoire.

Dix jours de congé payés

À la fin du mois de novembre, dans une lettre ouverte, une dizaine d'organisations syndicales, en appui à l'Intersyndicale des femmes, ont réclamé **dix jours de congé payés** pour l'ensemble des travailleuses et des travailleurs victimes de violence

conjugale. Elles considèrent qu'il s'agit d'une mesure utile, qui permettrait de faire quelques démarches afin de sortir du milieu violent sans perdre son revenu ou risquer de se voir imposer des mesures disciplinaires. Et surtout, cela contribuerait à sauver des vies.

Les cosignataires soulignent que les modifications apportées à la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* ont clairement établi la responsabilité de l'employeur dans la protection des victimes de violence conjugale. C'est **un pas dans la bonne direction**, mais ces modifications à la loi manquent, selon eux, d'ambition. Ils déplorent aussi que la vague de féminicides que connaît le Québec n'ait pas engendré une prise de conscience de la part du gouvernement, alors qu'il devrait montrer l'exemple et adopter des mesures innovantes et ambitieuses pour lutter contre la violence conjugale.

Un pas en avant

Le 25 novembre, la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes en situation de handicap, Carla Qualtrough, annonçait par communiqué que la durée des prestations de maladie de l'assurance-emploi passerait, à compter du 18 décembre, de 15 à 26 semaines. La durée de ces prestations n'avait pas été modifiée depuis 1971.

La nouvelle a été favorablement accueillie par les milieux syndicaux ainsi que par le Conseil national des chômeurs et chômeuses, mais s'ils reconnaissent qu'il s'agit d'une **bonne mesure**, ils rappellent qu'ils attendent toujours la vraie réforme de l'assurance-emploi.

Manif devant la CNESST

Le 13 décembre, les membres de la CSD, de la CSN, de la FTQ ainsi que des cinq associations représentant les travailleuses et les travailleurs de la construction, la FTQ-Construction, le Conseil provincial (International), le Syndicat québécois de la construction, la CSD Construction et la CSN-Construction ont manifesté devant les bureaux de la CNESST à Montréal. D'une seule et même voix, ils ont réclamé la mise en place de **représentants en santé et sécurité sur les chantiers** de construction dès le 1^{er} janvier 2023, date prévue d'entrée en vigueur des nouveaux mécanismes de prévention dans la foulée de la réforme de la *Loi sur la santé et la sécurité*.

Parmi ces mécanismes, il y a la mise en place d'une personne représentante en santé et sécurité, une demande portée par les syndicats depuis plus d'une quarantaine d'années et dont l'absence a coûté la vie à nombre de travailleuses et de travailleurs. En manifestant devant les locaux de la CNESST, les syndicats ont clairement indiqué qu'ils ne toléreraient **aucun délai** quant à la mise en œuvre de cette mesure phare.

Le vice-président de la CSD, Kaven Bissonnette, a rappelé que pour les syndicats la prévention n'est **pas négociable** et que, par cette manifestation, les travailleuses et les travailleurs revendiquaient la présence dans tous les chantiers d'une personne

représentante en santé et sécurité, ce qui permettrait, selon lui, aux travailleuses et travailleurs de faire valoir leurs droits et d'intervenir auprès des employeurs.

De son côté, Carl Dufour, président de la CSD Construction, a réaffirmé que le déploiement des représentants en santé et sécurité ne pouvait plus souffrir de délai si on voulait sauver des vies.

Une réelle égalité pour les travailleuses

Le 12 janvier 2023, dans une lettre ouverte, le président de la CSD, Luc Vachon, réclamait la mise en place de politiques afin que les travailleuses soient réellement les égales des travailleurs, tant sur le plan économique que politique. Il revendiquait, entre autres, la mise en place d'une **politique nationale de conciliation travail-famille-études** afin que les milieux de travail soient mieux adaptés aux responsabilités familiales et domestiques encore bien souvent le lot des femmes, ainsi que dix (10) jours de congé par année pour maladie ou obligation familiale, un minimum essentiel pour assurer plus de flexibilité aux travailleuses sans perte de revenu. Il appelait également Québec à hausser substantiellement le salaire minimum en le portant à 18 \$ l'heure.

Conscient que l'écart salarial homme-femme était nettement moins élevé dans les milieux de travail syndiqués que dans ceux non syndiqués – une retombée positive de la syndicalisation - il assurait les travailleuses non syndiquées que les syndicats seraient à leur côté si elles décidaient de se battre pour l'équité.

Une hausse insuffisante

L'annonce à la mi-janvier par le gouvernement du Québec de hausser le salaire minimum d'un dollar l'heure à compter du 1^{er} mai 2023 a été vertement dénoncée par la CSD, qui l'a jugée insuffisante.

Si, en 2016, l'objectif était d'obtenir un salaire minimum de 15 \$ l'heure, il est impossible aujourd'hui, dans un contexte fortement inflationniste et de rareté de main-d'œuvre, de vivre dignement avec un salaire minimum porté à 15,25 \$ l'heure. Pour le président de la CSD, Luc Vachon, l'objectif minimal visé devrait être de 18 \$ l'heure.

La CSD critique également l'**aide ponctuelle du gouvernement** Legault pour faire face à l'inflation, une mesure en apparence intéressante, mais tout à fait inadéquate. Pour lui, distribuer des chèques n'est pas une solution durable, la vraie façon de juguler l'inflation et son impact sur les travailleuses et les travailleurs, c'est d'augmenter les salaires, à commencer par le salaire minimum.

Quant à la Coalition Minimum 18 \$, dont la CSD fait partie, elle a dénoncé l'augmentation d'un dollar l'heure du salaire minimum, une hausse complètement **déconnectée de la réalité**, y voyant une forme de mépris de la réalité des travailleuses et des travailleurs. Elle accuse le gouvernement Legault d'appauvrir les plus pauvres au lieu de les sortir de la pauvreté et de leur permettre de vivre décemment.

Droit au revenu de base

Le 31 janvier, le Collectif pour un Québec sans pauvreté, dont la CSD fait partie, publiait dans *Le Devoir* une lettre ouverte demandant au gouvernement du Québec d'élargir le nouveau programme de Revenu de base à **toutes les personnes assistées sociales**.

Entré en vigueur le 1^{er} janvier, ce programme d'assistance sociale s'adresse aux personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi de longue durée. Il leur accorde une aide financière leur permettant de couvrir leurs besoins de base. En effet, le revenu disponible des quelque 84 000 personnes admissibles doit, en principe, atteindre au moins le seuil de la Mesure du panier de consommation (MPC).

Le collectif souligne que pour ces personnes, il s'agit d'un pas important vers la réalisation de leur **droit « à un niveau de vie décent »**, reconnu par la Charte des droits et libertés de la personne. D'autant que ce nouveau programme contient d'autres dispositions intéressantes, comme le versement individualisé des prestations et l'augmentation des revenus de travail et des avoirs liquides permis.

Mais le programme de Revenu de base laisse de côté environ 70 % des personnes assistées sociales. Celles qui touchent des prestations d'Objectif emploi, d'Aide sociale ou de Solidarité sociale devront continuer de vivre avec un revenu inférieur à ce qu'il faut pour vivre en santé et dans la dignité. Dans le cas des personnes à l'Aide sociale, leurs prestations permettent de couvrir à peine la moitié des besoins de base tels que définis par la MPC.

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté et les signataires de cette lettre sont d'avis que le programme de Revenu de base devrait être étendu à l'ensemble des personnes assistées sociales. Le gouvernement mettrait ainsi **fin à la discrimination** inhérente au système d'assistance sociale québécois, qui est fondé sur une évaluation arbitraire de l'aptitude au travail des gens, et réaffirmerait de cette façon sa reconnaissance du droit à un niveau de vie décent pour l'ensemble de la population du Québec, y compris les personnes assistées sociales.

Assurance-emploi

Lors du Forum du Commissaire des travailleurs et travailleuses de l'assurance-emploi, qui s'est tenu le 2 février à Ottawa, les quatre centrales syndicales, CSD, CSN, CSQ et FTQ, ont réclamé **une bonification du régime d'assurance-emploi** en présentant une plateforme de 15 propositions qu'elles ont conjointement élaborée.

Elles ont souligné qu'au fil des années, les gouvernements ont restreint l'accès au régime, si bien qu'alors que tout le monde cotise, seulement quatre personnes sur dix en chômage obtiennent des prestations sans compter que les travailleuses et les travailleurs à temps partiel, les employés saisonniers et les femmes enceintes sont désavantagés.

Les centrales syndicales, tout comme d'ailleurs les organismes de défense des chômeurs, proposent comme seuil d'admissibilité au régime une norme en heures de travail (420 heures) ou une norme en semaines de travail (12 semaines d'un minimum de 14 heures), au choix du prestataire. La durée des prestations devrait s'étaler de 35 à 51 semaines. Elles considèrent également que le taux de prestations devrait être calculé sur la base des 12 meilleures semaines travaillées au cours de la période de référence.

Quant au taux de remplacement du revenu, qui à l'heure actuelle est l'un des plus faibles des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), il devrait être relevé de 55 % à 60 %.

Les centrales syndicales pressent également Ottawa de recommencer à contribuer au **financement du régime d'assurance-emploi** qui devrait, selon elles, être géré par un organisme tripartite (gouvernement, employeurs, travailleurs).

Le 23 février, les quatre centrales envoyaient **une lettre conjointe** à la députation libérale fédérale du Québec, demandant à chaque député.e d'intervenir auprès la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes en situation de handicap, Carla Qualtrough, pour qu'elle entreprenne sans tarder **la réforme du régime d'assurance-emploi**, insistant qu'il était grand temps de passer de la parole aux actes.

RRQ

Dans le cadre de la Consultation publique sur le régime des rentes du Québec, le président de la CSD, Luc Vachon, a témoigné, le 14 février, devant la Commission des finances publiques, exprimant l'opposition de la Centrale à une hausse de l'âge minimal d'admissibilité à la retraite, qui passerait de 60 à 62 ans, puis potentiellement à 65 ans.

La CSD est catégorique, c'est **une mauvaise option**, non seulement c'est loin d'être une réponse efficace pour retenir les travailleurs et travailleuses sur le marché du travail passé l'âge de 60 ans, mais cette proposition pénaliserait les personnes qui ont exercé des métiers physiquement exigeants, pénibles et qui arrivés à 60 ans sont épuisés, usés, n'ayant d'autre choix que de cesser de travailler ou de réduire leur temps de travail. Hausser l'âge d'admissibilité à la RRQ leur enlèverait cette possibilité, les privant, en fin de carrière, de revenus, d'un certain filet social, les condamnant ainsi à vivre dans la précarité.

Ce sont surtout les personnes à faibles revenus, qui ne disposent que rarement d'un régime de retraite autre que les rentes versées par l'État, qui subiraient le **contrecoup de cette mesure**. 48 % des travailleuses et des travailleurs sont dans cette situation, ce pourcentage grimpe jusqu'à 80 % quand leur salaire est inférieur à 30 000 \$ par année.

La CSD relève cependant des **propositions intéressantes**, qui méritent d'être étudiées, comme le crédit de gain pour période avec enfants à charge, invalidité et pour personne proche aidante, ou encore la protection du niveau de rente des personnes de plus de 65 ans qui sont toujours sur le marché du travail.

Le président de la CSD rappelle aussi que les mesures incitatives prises en 2016 pour pénaliser les prestataires qui prenaient leurs rentes avant 65 ans et qui bonifiaient les prestations de celles de ceux qui le font après 6 ans fonctionnent. À preuve le nombre de personnes reportant la prise de leur rente après 60 ans a pratiquement doublé depuis l'introduction de ces mesures incitatives.

Refus de la CAQ

Fin février, le Collectif 8 mars, dont la CSD est membre, a vertement dénoncé le refus de la Coalition avenir Québec (CAQ) de débattre d'une motion portant sur la *Journée internationale des droits des femmes* et sur les luttes féministes québécoises.

Appuyée par les partis d'opposition, cette motion proposait d'encourager l'usage de l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+). Cette analyse permet de discerner de façon préventive si une loi, un projet, une politique d'entreprise ou une mesure publique pouvait **avoir des impacts négatifs** plus importants pour les femmes que les hommes, compte tenu des conditions socioéconomiques qui les caractérisent. Elle s'avère donc nécessaire à la mise en place de **mesures d'atténuation des inégalités** à toutes les étapes d'un projet, de sa préparation à son évaluation.

Pour le Collectif 8 mars, le refus de la CAQ est incompréhensible et décevant. Pour un gouvernement qui clame sans cesse vouloir être jugé sur les résultats, il refuse d'utiliser un outil qui lui permettrait d'évaluer l'impact de ses politiques. Plutôt que d'agir, d'appliquer l'ADS + dans tous les ministères et organismes gouvernementaux, il choisit de ne rien faire.

Campagne contre le harcèlement

Au début du mois de mars, la CSD Construction lançait la campagne *Le harcèlement psychologique et sexuel dans l'industrie de la construction : On peut toujours faire mieux !* afin de rendre les chantiers plus sécuritaires et ainsi contribuer à favoriser **l'entrée et la rétention des femmes** dans cette industrie.

Ce projet, réalisé grâce à un soutien financier de la CNESST, a pour objectif de sensibiliser, d'informer et d'outiller les travailleuses et travailleurs membres de la CSD Construction, sur le harcèlement sexuel et psychologique au travail, mais aussi de développer l'expertise du personnel conseiller en lui fournissant **de nouveaux outils** pour mieux reconnaître et prévenir les situations problématiques dans les milieux de travail.

Au cours des prochains mois, la CSD Construction entend **développer un coffre à outils** numérique qui sera disponible sur son site internet en plus de lancer une campagne dans les médias sociaux au moyen de capsules vidéo.

Pour la CSD Construction, le projet est prioritaire et elle entend continuer d'agir activement pour prévenir le harcèlement dans les chantiers en intervenant auprès de ses membres et des employeurs

Le 8 mars

Pour souligner la Journée internationale des droits des femmes, le Collectif 8 mars, dont la CSD est membre, avait retenu comme slogan *Résistances féministes* présenté comme un cri de ralliement et **un appel à la lutte** à l'heure où les femmes sont, entre autres, confrontées à l'effritement de leurs droits, à l'augmentation des violences à leur égard. Quant au comité de la condition féminine de la CSD, il a présenté sur la plateforme Zoom une conférence sur les luttes féministes et l'importance de la mobilisation collective, animée par Marie-Andrée Gauthier, coordonnatrice du Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec.

Ce fut l'occasion aussi pour la responsable provinciale de la Condition féminine, Johanie Dupras-Renaud, de dévoiler la nouvelle image de la condition féminine à la CSD.

Une rencontre infructueuse

Le 17 mars, le Collectif 8 mars, dont la CSD est l'un des membres, a rencontré la ministre responsable de la Condition féminine, Martine Biron. L'objectif était, entre autres, de connaître ses priorités pour défendre et faire avancer les droits des Québécoises. Mais cette rencontre n'a pas donné les résultats escomptés. Non seulement la ministre n'a **pas de plan d'action concret ni de priorités**, mais le ton même qu'elle a employé était peu propice à des échanges constructifs.

Comme le gouvernement a rejeté la motion traitant de l'ADS+ (Analyse différenciée selon les sexes avec une perspective intersectionnelle) proposée par le Collectif 8 mars et les partis d'opposition le 21 février dernier à l'Assemblée nationale, le sujet a largement alimenté les discussions. Pour le Collectif, cet outil permettrait au gouvernement de prévenir la reproduction ou la création d'inégalités entre les femmes et les hommes dans les actions gouvernementales ainsi que de contrer la discrimination systémique.

Il a également été question de la nécessité de **réinvestir massivement** dans les services publics et les programmes sociaux dont les femmes sont majoritairement les utilisatrices, des discriminations subies par les femmes sur le marché du travail auquel les femmes issues de communautés marginalisées accèdent plus difficilement et dans lequel plusieurs sont surreprésentées dans les emplois à risque et faiblement rémunérés.

Face à la crise actuelle du logement, qui jumelle un manque de logements sociaux avec une montée en flèche des loyers et des prix des propriétés, une crise à laquelle les femmes, les familles et les personnes racisées sont particulièrement vulnérables, le Collectif 8 mars incite Québec à reconnaître formellement **le droit au logement**.

Échec aux paradis fiscaux

La CSD a participé, le 13 avril, à la manifestation organisée par le collectif Échec aux paradis fiscaux devant les bureaux de l'Agence du Revenu du Canada (ARC) à Montréal afin de dénoncer **l'inaction du gouvernement** fédéral face à la croissance du déficit fiscal. Cette action s'inscrivait dans le cadre de la récente campagne du collectif « Démasquer, Condamner, Encaisser » et visait à rappeler combien il était important que les multinationales et les grandes fortunes paient leur juste part. On estime un montant entre 18,1 milliards \$ et 23,4 milliards \$ qui chaque année échappe aux autorités fiscales canadiennes.

Plusieurs personnes ont pris la parole, dont le président de la CSD, Luc Vachon, en appui au collectif qui exige du gouvernement fédéral des engagements forts, entre autres un resserrement des lois encadrant les manœuvres d'évitement ainsi qu'une plus grande transparence au sein de l'ARC.

Journée de commémoration

En 2022, au Québec, 216 personnes ont perdu la vie au travail et c'est encore le secteur de la construction qui est le plus meurtrier avec 26,4 % de ces décès. En outre, quelque 164 000 personnes ont été victimes d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle. **Des chiffres en hausse** par rapport à l'an dernier. Rendu public par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et des services sociaux (CNESST), ce triste bilan a été dénoncé par les quatre centrales syndicales (CSD, CSN, CSQ, FTQ) à l'occasion de la Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail, le 28 avril.

Les leaders syndicaux, accompagnés de militantes et de militants, ont tenu un rassemblement devant le bureau montréalais du premier ministre, François Legault, sur la rue Sherbrooke, pour rappeler au gouvernement l'importance de la santé et de la sécurité du travail. Dans un communiqué conjoint, ils soulignent que le portrait est aussi désastreux parce qu'il n'y a pas de réelle prévention dans les milieux de travail, près de 85 % des travailleurs et des travailleuses n'ont **pas accès à des mécanismes de prévention** adéquats afin de leur permettre de prendre en charge la santé et la sécurité dans leur milieu de travail. Aussi, une fois de plus, pressent-ils le gouvernement de protéger adéquatement les travailleurs et les travailleuses du Québec en maintenant les mécanismes de prévention des groupes prioritaires et en élargissant leur application à tous les secteurs d'activités afin de prévenir des tragédies de la sorte.

D'autres mobilisations intersyndicales, auxquelles des membres de la CSD ont pris part ont eu lieu dans plusieurs villes du Québec, notamment à Sherbrooke.

Immigration

En avril dernier, les quatre centrales syndicales (CSD, CSN, CSQ et FTQ) ont rencontré la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), Christine Fréchette, pour lui présenter **la plateforme commune de revendications** qu'elles ont élaborée sur l'immigration. La position des centrales est de favoriser l'immigration permanente qui permet **une meilleure intégration** des personnes immigrantes dans leur milieu d'accueil, une protection plus efficace de leurs droits au travail tout en répondant plus adéquatement aux besoins de main-d'œuvre.

En outre, des activités de formation sur l'immigration ont été préparées en collaboration avec le MIFI pour les personnes élues et les membres du personnel.

Le 1^{er} mai

La Journée internationale des travailleuses et des travailleurs s'est déroulée, cette année, sous le thème : *On ne profite pas de l'inflation, nous !* À Montréal, la Coalition montréalaise du 1^{er} mai, organisatrice de l'événement, avait convié les travailleuses et les travailleurs à **un rassemblement** au parc du Souvenir, suivie d'une marche vers le parc Madeleine-Parent. Une invitation à laquelle des centaines de personnes ont répondu.

La Coalition, qui regroupe des organisations syndicales, dont la CSD, ainsi que des organismes du monde communautaire, de la société civile, a souligné combien l'augmentation du coût de la vie a des **impacts négatifs importants** et multiples pour une grande partie de la population, alors que les plus riches et les grandes corporations profitent de la situation en générant d'importants profits. Elle a dénoncé l'inaction du gouvernement pour contenir la crise du logement qui perdure depuis plusieurs années et qui rend l'accès au logement de plus en plus difficile. Elle a également pointé du doigt les grandes chaînes d'alimentation qui profitent de l'inflation pour générer des profits faramineux alors que la hausse des prix des aliments est un enjeu de tous les jours pour les travailleuses et les travailleurs. Sans oublier que l'inflation entraîne des conséquences importantes sur le transport, que ce soit par l'augmentation du prix des voitures ou la flambée du coût de l'essence.

Des activités commémorant la Journée internationale des travailleuses et des travailleurs se sont déroulées dans d'autres villes du Québec.

Les quatre centrales syndicales, dont la CSD, ont perpétué une autre tradition du 1^{er} mai en rencontrant le premier ministre, François Legault, et le ministre du Travail, Jean Boulet. Lors de cette rencontre qui s'est tenue le 2 mai, à Québec, le président de la CSD a invité le premier ministre à rencontrer plus souvent les organisations syndicales et également **à les impliquer** dans les dossiers qui touchent, entre autres, le développement économique, la main-d'œuvre. Luc Vachon a également insisté sur

l'importance de la littératie, dont les faibles niveaux actuels constituent un frein à la requalification des travailleuses et des travailleurs.

Présentes partout

En mai, la responsable provinciale de la condition féminine à la CSD, Johanie Dupras-Renaud, et la représentante de la région de Montréal, Joanie Lussier, ont participé, à Montréal, au **colloque du Conseil du statut de la femme**, qui se tenait sous le thème *L'égalité entre les femmes et les hommes au Québec : entre avancées et enjeux persistants*. Lors de cet événement, qui se déroulait dans le cadre du 90^e Congrès de l'Acfas à Montréal, de nombreux sujets ont été abordés, entre autres, la persistance des écarts salariaux, les inégalités économiques, la conciliation famille-travail, le traitement différencié des femmes en lien avec le pouvoir et la prise de parole. De quoi alimenter et enrichir la réflexion des comités de la condition féminine au cours des prochains mois.

Des ajustements réclamés

Le 18 mai, à Ottawa, la CSD, la CSN, la CSQ et la FTQ ont présenté au Comité permanent des finances un mémoire dans le cadre des consultations sur le projet de loi C-47 Loi No 1 portant sur l'exécution de certaines dispositions du budget 2023. Les centrales syndicales ont dénoncé **l'absence d'une réforme majeure** du régime d'assurance-emploi, que le vice-président, Kaven Bissonnette n'hésite pas à qualifier de défaillant, complexe, inaccessible et offrant des prestations inadéquates.

En attendant cette réforme, elles ont présenté **une série de recommandations** afin d'ajuster le régime aux réalités de l'organisation actuelle du travail. Ainsi, pour les travailleuses et travailleurs des industries saisonnières, elles proposent que le projet pilote instauré par Ottawa devienne permanent, en y ajoutant 15 semaines de prestations supplémentaires, mais aussi que le calcul du taux de prestation soit basé sur les douze meilleures semaines de travail, quel que soit le taux de chômage régional.

Dans le budget de 2023, le gouvernement propose d'établir une **nouvelle commission d'appel tripartite** indépendante pour entendre les cas où les demandeurs contestent une décision de Service Canada concernant leur demande d'assurance-emploi. Mais, insistent les centrales syndicales, pour que cette commission soit vraiment tripartite, il faut que les partenaires sociaux soient directement impliqués dans la sélection des membres représentant les personnes assurées et les employeurs.

Une politique de présence

Tout au long de l'année écoulée, la Centrale a accru sa présence sur la scène québécoise, intervenant dans les grands débats de société comme dans les dossiers de l'heure touchant le monde du travail. Cette visibilité a accru et consolidé sa notoriété, tout en lui permettant de faire connaître son projet syndical auprès d'un plus grand nombre de travailleuses et de travailleurs.

Concertation

La CSD est membre à part entière des grandes instances de concertation que compte le Québec, à commencer par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) et du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM).

CPMT

La CPMT regroupe des personnes représentant les instances concernées par le marché du travail : employeurs, syndicats, milieu de l'enseignement, organismes communautaires en développement de l'employabilité et ministères à vocation économique et sociale. Elle constitue un lieu de concertation des plus importants pour améliorer l'adéquation entre l'offre de formation, les compétences de la main-d'œuvre et les besoins du marché du travail.

Le président de la CSD, **Luc Vachon**, occupe un siège à l'assemblée délibérante, comme membre du secteur de la main-d'œuvre représentant les organisations syndicales les plus représentatives. Cinq autres membres (CSN, CSQ, FTQ, TUAC-Québec, UPA) complètent la délégation.

Le conseiller syndical à la main-d'œuvre et à recherche, **Samuel-Élie Lesage**, participe aux travaux de deux groupes de travail : l'un sur l'administration du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO) et l'autre sur les responsabilités de la *Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail* (MTESS CPMT). Il a également un siège au Comité Indice, sur la mise en place d'indicateurs portant sur la situation de la main-d'œuvre. Quant au conseiller à la recherche, **Francis Fortier**, il siège au Comité directeur de la co-construction d'une initiative de mobilisation des personnes au chômage et inactives.

Des membres du personnel conseiller de la CSD siègent également à différents **conseils régionaux des partenaires du marché du travail (CRPMT)**. Sur les 18 conseils régionaux, des représentants sont présents et participent aux travaux de huit d'entre eux : Capitale nationale, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Estrie, Mauricie, Montérégie, Montréal, Saguenay – Lac-Saint-Jean.

De plus, des représentants de la Centrale prennent part aux travaux de **dix comités sectoriels de main-d'œuvre (CSMO)** et de **trois comités consultatifs** : Comité consultatif Femmes et développement de la main-d'œuvre (Johanie Dupras-Renaud),

Comité consultatif 45 ans et + (Francis Fortier) et Comité consultatif personnes immigrantes (Denis Vigneault).

CCTM

Il est composé de quatorze membres, nommés par le ministre du Travail, dont six choisis parmi ceux recommandés par les associations de salariés les plus représentatives et, à c'est à ce titre que le président de la CSD, **Luc Vachon**, siège au CCTM. La principale mission de l'organisme consiste développer et à maintenir la concertation entre les organisations patronales et syndicales. Le vice-président, **Kaven Bissonnette**, occupe, pour sa part, un siège à deux sous-comités : le sous-comité sur l'évaluation médicale (évaluation des candidatures et recommandations quant à la nomination des médecins au bureau d'évaluation médicale de la CNESST) et le sous-comité sur l'arbitrage (candidatures, comité de sélection, représentation sur le processus d'arbitrage au Québec).

Le conseiller syndical à la main-d'œuvre à la recherche, **Samuel-Élie Lesage** a été un des membres syndicaux du sous-comité sur le travail des enfants.

CNESST

Le vice-président, **Kaven Bissonnette**, représente la CSD au conseil d'administration de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) ainsi qu'à trois comités stratégiques : le budget et les ressources humaines, le placement et la capitalisation, la gouvernance et l'éthique. Il est aussi membre du conseil d'administration de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité (IRSST) et du comité stratégique sur la gouvernance et l'éthique de l'IRSST.

La délégation de la Centrale à la CNESST se compose également de **Jean-Michel Houdet**, conseiller syndical à la construction. Il participe aux travaux de quatre comités, soit ceux concernant l'Annexe 1 du Règlement de la santé et de la sécurité du travail, le Règlement de la santé et de la sécurité du travail, la sécurité sur les travaux de construction, la prévention de l'amiante ainsi qu'à plusieurs autres sous-comités et tables sur la construction.

Le conseiller syndical à la main-d'œuvre et à la recherche, **Samuel-Élie Lesage** et l'avocate et conseillère syndicale aux lois sociales, **Isabelle Laurin**, complètent la délégation. Le premier siège à trois comités : coordination des travaux réglementaires en prévention et en réparation, règlement sur les mécanismes de prévention, application du régime de prévention, alors que la seconde est membre du comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires sur la réparation.

Construction

Nommé par le gouvernement, le président de la CSD, **Luc Vachon**, occupe un siège au conseil d'administration de la Commission de la construction du Québec (CCQ). Quant au président de la CSD Construction, **Carl Dufour**, il siège à deux comités : le

comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction et le comité sur les avantages sociaux.

Le conseiller syndical affecté à la construction, **Jean-Michel Houdet**, détient un siège au conseil d'administration de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail – secteur construction (ASP Construction), en plus de siéger comme membre au comité de placement de la CCQ.

De plus, plusieurs **membres du personnel conseiller** affectés au secteur de la construction ont été désignés par la Centrale pour siéger à différents sous-comités régionaux du Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction (CFIC) ainsi qu'au Comité de gestion de l'École des métiers et occupations de l'industrie de la construction de Québec (EMOICQ).

Autres

La CSD est représentée au Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNEPT) par le conseiller syndical à la main-d'œuvre et à la recherche, **Samuel-Élie Lesage**. Ce comité a pour objectif de voir à l'évolution des programmes d'études professionnelles et collégiales et de s'assurer qu'ils répondent au développement des professions.

Coalitions et organismes

La Centrale a poursuivi, cette année encore, sa participation et son engagement au sein de différents **réseaux de solidarité, regroupements ou coalitions**. Entre autres, la Campagne *La pièce manquante*, la Coalition minimum 18 \$, le Collectif pour un Québec sans pauvreté, le Collectif Échec aux paradis fiscaux, l'Observatoire de la retraite, le Réseau québécois pour une mondialisation inclusive (RQMI), la Coalition pour la réforme électorale maintenant, l'Intersyndicale sur la réforme de l'assurance-emploi, le Collectif 8 mars, le Comité intersyndical du Montréal métropolitain, la Coalition du 1^{er} mai.

Elle a soutenu, sous différentes formes, plusieurs organismes ou événements. À titre d'exemple la Fondation Léo Cormier, le Centre Saint-Pierre de Montréal, le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, la Maison Tangente Hochelaga-Maisonneuve, la Ligue des droits et libertés.

Délégations

La Centrale a délégué la conseillère syndicale à la négociation, attachée au bureau de **Montréal, Audrey-Anne Plante**, au Conseil d'information et de consultation (CIC) du Groupe Danone, qui s'est tenu du 21 au 24 novembre 2022 à Genève en Suisse. À cette occasion, elle accompagnait le président du Syndicat des employés de Danone (CSD), Yan Courchesne.

Le président de la CSD, **Luc Vachon**, et la conseillère syndicale à la négociation attirée à la région Richelieu-Yamaska, **Micheline Laplante**, ont été délégués au 5^e Congrès mondial de la Confédération syndicale internationale (CSI) qui a eu lieu, du

17 au 22 novembre 2022 à Melbourne, en Australie. L'événement qui se tient tous les quatre ans a rassemblé plus d'un millier de leaders syndicaux provenant de quelque 130 pays.

Luc Vachon a aussi été invité à présenter les salutations de la Centrale aux membres de la FTQ, lors du **33^e Congrès de la FTQ**, qui s'est déroulé au Palais des congrès de Montréal du 16 au 19 janvier 2023 sous le thème *La FTQ aux devants – L'avenir du syndicalisme*. Dans son allocution, il a notamment rappelé aux personnes déléguées l'importance de revitaliser la syndicalisation du secteur privé afin d'améliorer les conditions de travail et de vie du plus grand nombre possible de travailleuses et de travailleurs.

Luc Vachon a également assisté au **67^e Congrès de la CSN**, qui a eu lieu du 15 au 19 mai 2023, au Palais des congrès de Montréal, sous le thème *Pouvoir maintenant*. Prenant la parole la première journée du Congrès, il a, entre autres, invité le mouvement syndical à ne jamais accepter d'être relégué au simple rôle de spectateur, il devait au contraire participer à tous les débats sociétaux et contribuer activement à définir la société de demain.

Mémoires et documents

Sur la scène législative, la CSD a déposé **plusieurs mémoires** au cours de la dernière année. Ainsi dans le cadre de la modernisation du *Code canadien du travail*, la Centrale a produit deux mémoires, l'un sur les mesures anti-briseurs de grève et l'autre sur processus de détermination des activités essentielles lors de grèves. La CSD a également présenté au ministre des Finances, Éric Girard, un mémoire sur l'âge de la retraite, dans lequel elle se positionnait notamment sur le maintien de l'âge minimal à 60 ans. Et elle s'est aussi prononcée sur le projet de loi 19 *Loi encadrant le travail des enfants*.

En collaboration avec l'organisme Échec aux paradis fiscaux, la Centrale a produit un mémoire sur la modernisation de la règle générale anti-évitement.

En février, les conseillers à la recherche, Francis Fortier et Samuel-Élie Lesage, ont signé **une lettre ouverte** avec une cinquantaine d'économistes et analystes des finances publiques. Les signataires jugeaient inappropriée, inéquitable et contreproductive la proposition du gouvernement québécois de réduire l'impôt des particuliers de quelques deux milliards de dollars. Ils reconnaissaient que, dans un contexte où le coût de la vie est en hausse, une baisse d'impôt pouvait paraître alléchante, mais ils estimaient que l'État devait plutôt conserver les ressources financières dont il dispose afin d'affronter les diverses crises qui confrontent les services publics, notamment en santé et en éducation et accélérer la transition écologique.

Ils ajoutaient que quand le gouvernement affirme que la contribution fiscale de la population québécoise dépasse celle observée en Ontario, il ne prenait pas en considération d'autres composantes de la fiscalité, comme les tarifs plus élevés en

Ontario (hydroélectricité, garderies, frais de scolarité, assurance automobile). Aussi concluaient-ils que, face aux défis auxquels le Québec était confronté aujourd'hui, il apparaissait inapproprié de réduire les capacités d'intervention et de redistribution du gouvernement.

Consultations prébudgétaires

Le 2 mars, les leaders des quatre centrales syndicales – CSD, CSN, CSQ et FTQ - ont rencontré le ministre des Finances, Éric Girard, et, dans le cadre des consultations prébudgétaires, ils lui ont signifié leur opposition à toute baisse d'impôts. L'intention du gouvernement leur apparaissait d'autant plus mal avisée qu'elle priverait le trésor public de quelque deux milliards de dollars alors que les services publics sont mal en point et que le Québec est confronté à de nombreux défis.

Dans **un mémoire conjoint**, les centrales ont présenté une vingtaine de recommandations qui s'articulaient autour de grands axes : les finances publiques du Québec et la fiscalité, l'état des services publics et les difficultés vécues par les femmes et les hommes qui y œuvrent, les nombreux enjeux de développement économique, les défis actuels du marché du travail et les attentes des travailleuses et des travailleurs pour une formation qualifiante et accessible.

Les leaders syndicaux ont réclamé la tenue de consultations sur la gestion de la dette publique et sur le retour à l'équilibre budgétaire, ainsi que sur l'avenir énergétique du Québec. Ils ont aussi rappelé au gouvernement l'importance d'accroître ses efforts pour réduire la dépendance du secteur manufacturier aux importations afin de maintenir et accroître la diversité du tissu économique québécois. Enfin, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, les centrales ont demandé au gouvernement de poursuivre ses efforts pour protéger l'employabilité et la mobilité de la main-d'œuvre en lui offrant les formations adéquates. À cet égard, elles ont exigé le maintien de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* (loi du 1 %).

La CSD a également soumis un court mémoire au gouvernement canadien dans le cadre des prévisions budgétaires, dans lequel la CSD a mis l'accent sur trois sujets bien précis : l'assurance-emploi, la transition énergétique juste et la lutte aux paradis fiscaux.

Budget du Québec 2023-2024

Présenté le 21 mars par le ministre des Finances, Éric Girard, le budget 2023-2024 manque d'ambition et de vision, selon la CSD. Sans surprise, le gouvernement s'en est tenu à sa promesse électorale de baisser les impôts, y voyant un outil pour limiter l'impact de l'inflation, alors que la Centrale aurait préféré un réinvestissement dans des services à la population et une amélioration du filet social comme rempart aux fluctuations économiques actuelles.

Au lieu du congé fiscal pour les grands projets d'investissements qui vise surtout la très grande entreprise, la CSD aurait souhaité que le gouvernement privilégie **une**

diversification et une régionalisation de l'économie québécoise en incluant tous les acteurs de l'économie, les plus petites entreprises, dont les entreprises locales et d'économie sociale. En ce qui concerne les régions, la Centrale déplore le financement d'une vision rétrécie du développement économique principalement axé sur le secteur primaire et touristique, même si ces secteurs sont et doivent demeurer importants.

Enfin, pour permettre aux travailleurs et travailleuses d'affronter les soubresauts de l'économie, leur offrir de la **formation continue** est, pour la Centrale, un incontournable, tout comme mobiliser les milieux de travail est l'une des voies à suivre. Aussi salue-t-elle l'investissement annoncé dans le Programme de formations de courte durée (COUD) qui privilégie les stages dans les professions priorisées par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

Clin d'œuvre à la relève

Comme par les années passées, la CSD a offert **une bourse d'études** de 1 500 \$ à une étudiante ou à un étudiant inscrit aux études de 2^e ou de 3^e cycles en relations industrielles de l'Université Laval. La récipiendaire de la bourse d'études est Savannah Laurence, qui a également reçu la bourse d'excellence du département des relations industrielles.

Engagement international

Retour sur la scène internationale

Absente au cours des dernières années de la scène syndicale internationale, la CSD a renoué son engagement international en participant au 5^e Congrès mondial de la **Confédération syndicale internationale (CSI)** qui s'est tenu du 17 au 22 novembre 2022 à Melbourne en Australie. La CSD, membre fondateur de la CSI, y avait délégué le président, Luc Vachon, ainsi que la conseillère syndicale, Micheline Laplante.

Ce « parlement syndical » a rassemblé quelque 1 000 leaders syndicaux, en provenance de 130 pays, représentant plus de 300 centrales syndicales. Sur le thème central « *Un nouveau contrat social* », les échanges et discussions ont porté sur différents objectifs qui, une fois atteints, devraient rendre possible l'atteinte d'un tel objectif, soit :

- Des emplois respectueux du climat et de l'environnement;
- Les droits des travailleurs;
- Des salaires justes et équitables;
- Une protection sociale;
- L'égalité;
- L'inclusion.

Les travaux des commissions spéciales ont, quant à eux, porté sur les leçons à tirer de la gestion des chocs mondiaux, l'impact de la technologie et son effet sur le travail, un mouvement syndical inclusif et une transition juste. Des préoccupations qui, comme l'a souligné le président Vachon, font écho à celles de la Centrale.

La Déclaration du Congrès a été adoptée lors de la séance plénière finale, elle renferme des engagements forts et clairs pour le futur. Comme l'a résumé Luca Visentini, le secrétaire général fraîchement élu, « Nous savons ce qui est nécessaire. La CSI mènera la lutte pour un nouveau modèle économique sur la base d'un nouveau contrat social ». Ce sont les membres que la CSI compte dans le monde entier qui lui confèrent, ainsi d'ailleurs qu'aux organisations syndicales, le pouvoir de changer les règles.

La CSI a également exhorté les organisations syndicales à, entre autres, continuer à promouvoir la santé et la sécurité du travail, à se battre pour l'égalité salariale entre femmes et hommes, pour la non-discrimination et pour des politiques climatiques justes. Et aussi à élargir leur base d'affiliés en organisant les travailleurs précaires ou issus de l'informel dans tous les secteurs économiques.

Quant à Luc Vachon, ce qui l'a surtout marqué lors de ce congrès, ce sont les réalités fort différentes qu'affiche à travers le monde le mouvement syndical, alors que des millions de personnes vivent dans des pays touchés par des conflits armés ou sont encore privées de leurs libertés les plus fondamentales, de la démocratie, etc., ce qui

entraîne des défis fort différents de ceux auxquels les travailleuses et travailleurs sont confrontés au Québec.

Une rencontre au sommet

Comme c'est le cas depuis plusieurs années déjà, un représentant de la CSD a participé au Conseil d'information et de consultation du **Groupe Danone** qui s'est tenu à l'automne 2023 à Genève, en Suisse. Pour l'occasion, la Centrale a délégué la conseillère syndicale à la négociation, attachée au bureau de Montréal, **Audrey-Anne Plante**. Elle accompagnait le président du Syndicat des employés de Danone (CSD), Yan Courchesne.

Cet événement réunit des représentants des différentes organisations syndicales présentes dans les usines du Groupe Danone à travers le monde, ce qui permet aux délégués syndicaux d'échanger avec les membres de la direction sur différents sujets, entre autres, sur les perspectives du groupe, sur les enjeux économiques et syndicaux auxquels il a à faire face.

En guise de conclusion

Ce regard posé sur les activités de la Centrale au cours de l'année écoulée rend compte du rôle important qu'elle assume tant sur la scène syndicale qu'au sein de la société, et par lequel elle contribue à construire, pierre par pierre, un Québec plus juste, plus équitable.

C'est avec succès que, cette année encore, la CSD a assumé pleinement son rôle d'agent de changement et elle le doit à ses dirigeants, à son personnel, mais aussi à chaque militante, à chaque militant qui a fait le choix de s'impliquer dans son association ou son syndicat, de s'engager activement dans sa région, dans son secteur d'activité à améliorer les conditions de travail et de vie de ses pairs, à promouvoir un projet syndical profondément humaniste.

Au-delà des mots, ce rapport d'activité démontre qu'ensemble, mobilisés aujourd'hui comme hier, on peut changer le cours des choses tout en restant fidèles aux valeurs et aux principes qui ont guidé les fondateurs de la Centrale il y a 50 ans. Et oser envisager un avenir qui soit à la hauteur de nos aspirations, de nos rêves.

ANNEXES

ANNEXE A
SECRETARIAT

(Bruno Gignac)

LE PERSONNEL

1. EMBAUCHES

| NOM | TITRE | RÉGION |
|--------------------------------|--|----------------------------------|
| Boucher Caroline | Secrétaire aux lois sociales et à la construction (temporaire) | Québec |
| Caron Jean-Marc | Conseiller syndical provincial à la syndicalisation | Montréal |
| Châteauevert Stéphan | Conseiller syndical affecté à la construction (temporaire) | Québec – Chaudière-Appalaches |
| Collard Jeff | Conseiller syndical affecté à la construction | Gaspésie – Bas-Saint-Laurent |
| Desfossés Patrick | Conseiller syndical affecté à la construction (temporaire) | Mauricie – Centre-du-Québec |
| Fortier Francis | Conseiller syndical à la recherche | Montréal |
| Fournier Jessica | Secrétaire aux lois sociales | Québec – Chaudière-Appalaches |
| Gagnon Nicolas | Conseiller syndical à la syndicalisation et au soutien à la vie syndicale | Saguenay – Lac-Saint-Jean |
| Houde Serge | Conseiller syndical (avocat) aux lois sociales | Québec – Chaudière-Appalaches |
| Lacroix Amélie | Conseillère syndicale aux communications (temporaire) | Montréal |
| Lambert-Beaudoin Pierre-Luc | Conseiller syndical à la syndicalisation et au soutien à la vie syndicale (temporaire) | Québec – Chaudière-Appalaches |
| Marcotte Chantal | Directrice administrative à la comptabilité | Québec – Chaudière-Appalaches |
| Méthot Julie | Secrétaire (construction) | Saint-Jean-sur- Richelieu |
| Plante Audrey-Anne | Conseillère syndicale à la négociation | Montréal |
| Sauvé Yann | Conseiller syndical affecté à la construction | Gaspésie – Bas-Saint-Laurent |
| Surprenant-Paulhus Sophie-Rose | Conseillère syndicale aux communications | Montréal |

2. DÉPARTS

| NOM | COMMENTAIRE |
|-----------------------------|---------------------------------|
| Bécharde Simon | Fin de l'affectation temporaire |
| Châteauvert Stéphan | Démission |
| Gilbert Maxime | Démission |
| Grinberg Élisabeth | Fin de l'affectation temporaire |
| Lacroix Amélie | Démission |
| Lambert-Beaudoin Pierre-Luc | Fin de l'affectation temporaire |
| Morin Sarah-Ève | Démission |
| Paradis Kim | Démission |
| Sauvé Yann | Démission |

3. STATUT DE SALARIÉ PERMANENT

| NOM | TITRE |
|--------------------|--|
| Agostino Santino | Conseiller syndical affecté à la construction |
| Caron Vincent | Conseiller syndical à la négociation |
| Daigneault Patrick | Conseiller syndical affecté à la construction |
| Fournier Jessica | Secrétaire aux lois sociales |
| Paradis Kim | Conseillère syndicale à la formation |
| Plante Audrey-Anne | Conseillère syndicale à la négociation |
| Rivest Daniel | Conseiller syndical à la syndicalisation, au soutien à la vie syndicale et à l'application des conventions collectives (SNEGQ) |

4. MUTATIONS

| NOM | TITRE |
|-------------------------|--|
| Cusson Jean | Conseiller syndical à la syndicalisation et au soutien à la vie syndicale – Mauricie – Centre-du-Québec |
| Franche-Karsenti Salomé | Conseillère syndicale à la négociation intervenant principalement auprès des regroupements de ressources à l'enfance et aux adultes Québec – Chaudière-Appalaches |
| Phaneuf Patrick | Conseiller syndical à la syndicalisation et au soutien à la vie syndicale - Montréal |
| Senécal Daniel | Conseiller syndical affecté à la construction - Montérégie |
| Vallerand Cédric | Conseiller syndical à la syndicalisation et au soutien à la vie syndicale – Richelieu – Yamaska |

5. RETRAITES

| NOM | TITRE |
|-------------------|---|
| Beauchemin Daniel | Conseiller syndical à la négociation – Montréal |
| Ouellet Johanne | Secrétaire (construction) – Rimouski |
| Pépin Normand | Conseiller syndical à la recherche – Montréal |

LES DÉSIGNATIONS ET DÉLÉGATIONS

1. DÉSIGNATIONS

| NOM | DÉSIGNATION |
|-----------------------|--|
| Agostino Santino | Sous-comité régional Outaouais du CFPIC |
| Caron Vincent | Directeur professionnel du secteur Commerce et services |
| Charron-Paris Manuel | Comité sectoriel de la main-d'œuvre - Transformation alimentaire |
| Châteauvert Yannick | Comité de gestion de l'EMOICQ (École des métiers et occupations de l'industrie de la construction de Québec) (substitut) |
| | Sous-comité régional Québec du CFPIC (substitut) |
| Cusson Jean | Conseil régional des partenaires du marché du travail de la région de la Montérégie |
| | Conseil régional des partenaires du marché du travail de la région de la Mauricie |
| Daigneault Patrick | Sous-comité régional Outaouais du CFPIC (substitut) |
| | Sous-comité professionnel charpentier-menuisier (substitut) |
| Dupras-Renaud Johanie | Comité consultatif Femmes en développement de la main-d'œuvre |
| Fortier Francis | Comité consultatif 45 ans et + |
| | Comité directeur de la co-construction d'une initiative de mobilisation des personnes aux chômage et inactives |
| Gauvin François | Sous-comité régional Bas-Saint-Laurent - Gaspésie du CFPIC (substitut) |
| | Sous-comité régional Québec du CFPIC |
| | Sous-comité régional Mauricie – Bois-Francs du CFPIC |
| Gignac Bruno | Deuxième représentant de la CSD au comité de retraite |
| Gilbert Daniel | Directeur professionnel du Secteur services gouvernementaux, paragouvernementaux et d'utilité publique |
| Hébert Francis | Sous-comité professionnel charpentier-menuisier |
| Laurin Isabelle | Comité consultatif sur les appels en assurance-emploi (CCAEE) |

1. DÉSIGNATIONS (SUITE)

| NOM | DÉSIGNATION |
|--------------------|---|
| Martin Stéphane | Comité de gestion de l'EMOICQ (École des métiers et occupations de l'industrie de la construction de Québec) |
| | Sous-comité régional Saguenay – Lac-Saint-Jean du CFPIC (substitut) |
| | Sous-comité régional Mauricie – Bois-Francs du CFPIC (substitut) |
| | Sous-comité régional Nunavik du CFPIC (substitut) |
| Patenaude Marco | Sous-comité régional Montréal du CFPIC |
| Perreault Éric | Directeur professionnel sur secteur Agroalimentaire |
| Plante Audrey-Anne | Comité sectoriel de la main-d'œuvre – Industries des portes et fenêtres, du meuble et des armoires de cuisine |
| Sauvé Yann | Sous-comité régional Bas-Saint-Laurent - Gaspésie du CFPIC |
| | Sous-comité régional Nunavik du CFPIC |
| Scalabrini Jessica | Sous-comité régional Estrie du CFPIC (substitut) |
| Senécal Daniel | Sous-comité régional Montréal du CFPIC (substitut) |
| Tremblay Éric | Sous-comité régional Saguenay – Lac-Saint-Jean du CFPIC |
| Tremblay Joël | Conseil régional des partenaires du marché du travail de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean |
| Vachon Luc | Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM) |
| Veilleux Joanne | Sous-comité régional Estrie du CFPIC |

2. DÉLÉGATIONS

| ÉVÉNEMENT | DATE ET LIEU | NOMS DES PERSONNES DÉLÉGUÉES |
|--|--|----------------------------------|
| Conseil d'information et de consultations (CIC) du Groupe Danone | Du 21 au 24 novembre 2022 Genève (Suisse) | Audrey-Anne Plante |
| Congrès mondial de la CSI | Du 17 au 22 novembre 2022 Melbourne (Australie) | Luc Vachon Micheline Laplante |

LES NOUVELLES UNITÉS DE NÉGOCIATION ET NOUVEAUX MEMBRES

1. NOUVELLES UNITÉS DE NÉGOCIATION AJOUTÉES À DES SYNDICATS DÉJÀ AFFILIÉS À LA CSD

RÉPARTITION SECTORIELLE

| SECTEUR D'ACTIVITÉ | NOUVELLES UNITÉS | NOMBRE DE MEMBRES |
|--|------------------|-------------------|
| Agroalimentaire | 1 | 7 |
| Fédération démocratique de la Métallurgie, des mines et des produits chimiques (CSD) | 3 | 30 |
| TOTAL : | 4 | 37 |

RÉPARTITION RÉGIONALE

| RÉGION | NOUVELLES UNITÉS | NOMBRE DE MEMBRES |
|-------------------------------|------------------|-------------------|
| Québec – Chaudière-Appalaches | 3 | 30 |
| Mauricie – Centre-du-Québec | 1 | 7 |
| TOTAL : | 4 | 37 |

2. NOUVEAUX MEMBRES DU SECTEUR CONSTRUCTION

| | |
|--|--------------|
| Syndicat des travailleurs de la construction du Québec (CSD) | 2044* |
| * La période prise en compte aux fins de calculs s'échelonne du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2022. | |

3. TOTAL DES NOUVEAUX MEMBRES

| | |
|--|-------------|
| Nouvelles unités de négociation | 0 |
| Nouvelles unités de négociation ajoutées à des syndicats déjà affiliés à la CSD | 37 |
| Nouveaux membres du Secteur construction | 2044 |
| TOTAL : | 2081 |

LES CONVENTIONS COLLECTIVES NÉGOCIÉES ET SIGNÉES

DU 1^{ER} MAI 2022 AU 30 AVRIL 2023

| | Agroalimentaire | Commerce et services | Construction | Éducation, soins de santé et assistance sociale | Fédération démocratique de la Métallurgie, des mines et des produits chimiques (CSD) | Produits manufacturés | Ressources de type familial et certaines ressources intermédiaires | Services gouvernementaux, paragouvernementaux et d'utilité publique | TOTAL |
|------------------------------|-----------------|----------------------|--------------|---|--|-----------------------|--|---|-----------|
| Québec- Chaudière-Appalaches | 2 | 2 | | | 4 | 1 | | 8 | 17 |
| Saguenay – Lac-Saint-Jean | | 2 | | | 2 | 5 | | | 9 |
| Mauricie - Centre-du-Québec | 6 | | | 1 | 1 | 4 | | 2 | 14 |
| Estrie | | 5 | | 1 | | 4 | | 1 | 11 |
| Montréal | 1 | 3 | | | 5 | 1 | | 1 | 11 |
| Richelieu – Yamaska | 3 | 1 | | | 2 | 1 | | 1 | 8 |
| National | | | | | | | | | |
| TOTAL : | 12 | 13 | | 2 | 14 | 16 | | 13 | 70 |

LA FORMATION DU PERSONNEL

| PROGRAMME DE FORMATION 2022-2023 | |
|--|--|
| PERSONNEL VISÉ | TITRE DE LA SESSION |
| Personnel permanent syndical à la négociation | Formation sur la négociation collective |
| | Formation juridique 1 : <ul style="list-style-type: none"> • Harcèlement psychologique en milieu de travail; • Nouvelles dispositions de la LNT en matière d'absences familiales ou maladie. |
| | Formation juridique 2 : <ul style="list-style-type: none"> • Les décisions marquantes de l'année 2022 en droit du travail au Québec; • L'arbitrage d'une première convention collective. |
| Personnel permanent syndical affecté à la construction | Régime de retraite de l'industrie de la construction |
| | Formation CCQ sur l'assurance Médic |
| Secrétaires de direction | Formation plateforme Teams |

ANNEXE B
VICE-PRÉSIDENCE
(Kaven Bissonnette)

LES RÉGIONS

DIRIGEANTES ET DIRIGEANTS ÉLUS ET PERSONNEL À LA COORDINATION RÉGIONALE

QUÉBEC – CHAUDIÈRE-APPALACHES

- Diane Thomas, représentante régionale
- Stéphane Chabot, représentant régional adjoint
- Étienne Vézina, secrétaire
- Christian Voyer, coordonnateur régional

SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN

- Olivier Larouche, représentant régional
- Adèle Tremblay, représentante régionale adjointe
- Jean-Michel Laberge, secrétaire
- Joël Tremblay, coordonnateur régional

MAURICIE – CENTRE-DU-QUÉBEC

- Jonathan Noël, représentant régional
- Cynthia Gauthier, représentante régionale adjointe
- Thérèse McDuff, secrétaire
- Cédric Vallerand, coordonnateur régional

ESTRIE

- Véronique Quirion, représentante régionale
- Serge Dufour, représentant régional adjoint
- André Roy, secrétaire
- Bernard Cournoyer, coordonnateur régional

MONTRÉAL

- Karina Sadik, représentante régionale
- Bertolette Démosthène, représentante régionale adjointe
- Karyanne Bolduc, secrétaire
- Renée Rodrigue, coordonnatrice régionale

RICHELIEU – YAMASKA

- Marc Desmarais, représentant régional
- Jordanne Lavoie, représentante régionale adjointe
- Mohammed Lahlou, secrétaire
- Patrick Phaneuf, coordonnateur régional

LES SECTEURS ET LA FÉDÉRATION

DIRIGEANTES ET DIRIGEANTS ÉLUS ET PERSONNEL À LA DIRECTION PROFESSIONNELLE

SECTEUR AGROALIMENTAIRE

- Président : Poste vacant
- Vice-Président : Dany Houde
- Secrétaire : Sonia Rousseau
- Directeur : Jacques Lussier

Directeur professionnel : Éric Perreault

PRODUITS MANUFACTURÉS

- Président : André Roy
- Vice-président : Stéphane Reschke
- Secrétaire : Julie Cloutier
- Directeur : Poste vacant
- Directeur : Poste vacant

Sous-secteur Dérivés et matériaux

- Directeur, sous-section Scierie : Stéphane Reschke
- Directeur, sous-section Produits de bois : Jonathan Noël
- Directeur, sous-section Produits ciments et autres : Nicolas Boivin
- Directeur, sous-section Impression et activités connexes, soutien : Manuel Doyle

Sous-secteur Textile et vêtement

- Directeur, sous-section Filage : André Roy
- Directrice, sous-section Tissage : Julie Cloutier
- Directeur, sous-section Autres : Marc Vigneault

Directeur professionnel : Joël Tremblay

COMMERCE ET SERVICES

- Présidente : Johannie Dupras-Renaud
- Vice-président : David Duquet
- Secrétaire : Kevin-Bryan Macaskill
- Directeur : Samuel Boucher-Montreuil
- Directeur : Alain Villeneuve
- Directrice : Josée Richard

Sous-secteur Services

- Directeur - Services financiers et assurances : Jean-Marc Beauregard
- Directeur - Hébergement : Poste vacant
- Directeur - Activités récréotouristiques et socioculturelles : Christian Proteau
- Directrice - Autres services : Josée Richard

Directeur professionnel : Vincent Caron

CONSTRUCTION

- Président : Carl Dufour
- Vice-président : Daniel Laterreur
- Secrétaire, Trésorier et Directeur Estrie : Claude Vaillancourt
- Directeur Bas-Saint-Laurent – Gaspésie : Denis Thériault
- Directeur Centre-du-Québec : Denis Girouard
- Directeur Montréal : Jonathan Asselin
- Directeur Québec : Marc-André Gilbert
- Directeur Saguenay – Lac-Saint-Jean : Yvon Laberge
- Directeur Chaudière-Appalaches : Christian Roy

ÉDUCATION, SOINS DE SANTÉ ET ASSISTANCE SOCIALE

- Présidente : Adèle Tremblay
- Vice-présidente : Annie Bédard
- Secrétaire : Éric Grondin
- Directeur : Richard Leroux
- Directrice : Martine Larouche

Directeur professionnel : Denis Vigneault

FÉDÉRATION DÉMOCRATIQUE DE LA MÉTALLURGIE, DES MINES ET DES PRODUITS CHIMIQUES

- Président : Dany Caron
- 1^{er} vice-président : Guillaume Nadeau
- 2^e vice-président : François Brochu
- Secrétaire : François Caron
- Trésorier : Marc Cloutier

Directrice des services professionnels : Michelle Morin

RESSOURCES DE TYPE FAMILIAL ET CERTAINES RESSOURCES INTERMÉDIAIRES

- Présidente : Robert Denault
- 1^{re} vice-présidente : Bertolette Démosthène
- 2^e vice-président : Jordanne Lavoie
- Secrétaire : Diane Thomas
- Directeur 1 : Larry Beauchamp
- Directrice 2 : Louise Vincelette

Directrice professionnelle : Marie-Pier Plante

SERVICES GOUVERNEMENTAUX, PARAGOUVERNEMENTAUX ET D'UTILITÉ PUBLIQUE

- Président : Yan Chassé
- Vice-président : Poste vacant
- Secrétaire : François Dionne
- Directrice : Kathleen Chouinard
- Directeur : Francis Fournier

Directeur professionnel : Daniel Gilbert

LES DOSSIERS TRAITÉS PAR LA VICE-PRÉSIDENTE DE LA CENTRALE

LE SERVICE DES LOIS SOCIALES ET LA SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Gestion globale du service des lois sociales;
- Responsable de l'ensemble des dossiers de santé et sécurité au travail de la CSD et assurer le suivi auprès des conseillers syndicaux.

LES RÉGIONS ET LES REGROUPEMENTS PROFESSIONNELS

- Préparation des réunions régionales avec les équipes régionales et le personnel à la coordination de toutes les régions et participation à toutes les réunions régionales;
- Suite à la collecte de données auprès des conseillers syndicaux à la négociation et au soutien à la vie syndicale, le document de l'analyse des syndicats a été présenté dans chaque région afin d'alimenter les différents plans d'action régionaux;
- La démarche précédente a été jugée plus pertinente pour avoir un portrait réel de l'état de nos syndicats par région qu'une analyse uniquement basée sur les conventions collectives;
- Les résultats de ces analyses ont également permis d'alimenter les différents plans de développement sectoriels. Les résultats de la démarche ont été présentés à l'ensemble des secteurs;
- Le thème des réunions régionales 2022 était « **La mobilisation régionale pour l'avenir de notre Centrale** »;
- Rencontre avec les élus des sections et des sous-sections de chaque Secteur à des fins d'échanges sur les particularités propres à son Secteur afin notamment de dégager les enjeux spécifiques en matière de négociation, d'arbitrage des griefs, de prévention dans la santé et sécurité au travail, d'organisation du travail et de conciliation travail-famille;
- Rencontre des élus des sections et des sous-sections de chaque Secteur pour l'élaboration de leur réunion annuelle;
- Participation aux réunions annuelles de chaque Secteur afin d'élaborer les bases d'un plan de développement propre à chaque Secteur en lien avec les enjeux qui ont été dégagés au premier point ci-haut mentionné;
- Assurer le suivi tout au long de l'année des enjeux sectoriels et s'assurer que la représentation sectorielle auprès des institutions politiques, sociales et économiques soit conforme aux différents plans de développement de chaque Secteur.

NÉGOCIATION

- Coordination des différents recours juridiques dans le dossier des ADRAQ CSD et ADREQ CSD ainsi que plusieurs interventions politiques pour celles-ci.

PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS DE LA CENTRALE

- Bureaux syndicaux de la CSD;
- Conseils de direction;
- Réunions régionales;
- Réunions sectorielles;
- Assemblée plénière;
- Colloque.

PARTICIPATION À DIVERSES ACTIVITÉS AVEC LE PERSONNEL DE LA CENTRALE

- Rentrée du personnel.

REPRÉSENTATIONS EXTERNES

- Diverses représentations au niveau de l'assurance-emploi;
- Intersyndicale sur l'assurance-emploi.

REPRÉSENTATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF DU TRAVAIL ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE (CCTM)

- Sous-comité sur l'évaluation médicale. Pour l'évaluation des candidatures et recommandations pour la nomination des médecins au bureau d'évaluation médicale de la CNESST et représentations sur l'efficacité du processus d'évaluation médicale;
- Sous-comité sur l'arbitrage (candidatures, comité de sélection, représentation sur le processus d'arbitrage au Québec).

REPRÉSENTATIONS À LA CNESST

| COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CNESST | |
|--|--------------------|
| Nom du comité et sujets | Représentant |
| <p>Conseil d'administration de la CNESST</p> <p>Décisions stratégiques, entre autres sur les budgets, la gouvernance et le plan stratégique.</p> | Kaven Bissonnette |
| <p>Comité stratégique sur le budget et les ressources humaines</p> <p>Évaluation stratégique des budgets et des besoins de personnel pour recommandations au conseil d'administration.</p> | Kaven Bissonnette |
| <p>Comité stratégique sur le placement et la capitalisation</p> <p>Évaluation des stratégies de placement et de capitalisation pour recommandations au conseil d'administration.</p> | Kaven Bissonnette |
| <p>Comité stratégique sur la gouvernance et l'éthique</p> <p>Évaluation de la gouvernance et de l'éthique pour recommandations au conseil d'administration.</p> | Kaven Bissonnette |
| <p>Comité-conseil sur l'Annexe 1 du Règlement de la santé et de la sécurité du travail</p> <p>Évaluation et proposition de changements pour recommandations au conseil d'administration.</p> | Jean-Michel Houdet |
| <p>Comité-conseil sur le Règlement de la santé et de la sécurité du travail</p> <p>Évaluation et propositions de changements au règlement pour recommandations au conseil d'administration.</p> | Jean-Michel Houdet |
| <p>Comité-conseil de sécurité sur les travaux de construction.</p> <p>Évaluations et propositions pour améliorer la santé et la sécurité sur les chantiers de construction. Pour recommandations au conseil d'administration.</p> | Jean-Michel Houdet |

| | |
|---|--------------------------------------|
| <p>Comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires sur la réparation</p> <p>Évaluations et propositions pour la portion réparation. Pour recommandations au conseil d'administration. Entre autres sur le bruit, les couvertures d'aides auditives, les cancers chez les pompiers.</p> | <p>M^e Isabelle Laurin</p> |
| <p>Comité-conseil normes du travail et équité salariale</p> <p>Évaluations et propositions sur l'application par la CNESST de <i>la Loi sur les normes du travail</i> et de <i>la Loi sur l'équité salariale</i>. Pour recommandations au conseil d'administration. Entre autres toutes les modifications de ces lois cette année.</p> | <p>À combler</p> |
| <p>Conseil d'administration de l'IRSST</p> <p>Décisions stratégiques, budgets, gouvernance, plan stratégique.</p> | <p>Kaven Bissonnette</p> |
| <p>Comité stratégique sur la gouvernance et l'éthique de l'IRSST</p> <p>Évaluation de la gouvernance et de l'éthique pour recommandations au conseil d'administration.</p> | <p>Kaven Bissonnette</p> |
| <p>Comité-conseil de coordination des travaux réglementaires en prévention et réparation (3.75)</p> | <p>Samuel-Élie Lesage</p> |
| <p>Comité aviseur pour l'accompagnement des milieux de travail sur les différents outils développés par la CNESST dans le cadre de la LMRST (3.82)</p> | <p>Samuel-Élie Lesage</p> |

ANNEXE C

SERVICE DES COMMUNICATIONS

(Annie Primeau et Simon Lajoie, conseillers syndicaux)

Rapport annuel de la direction des communications 2022-2023

Table des matières

| | |
|---|----|
| Communications internes | 27 |
| Infolettres | 27 |
| Facebook CSD et CSD-Construction | 27 |
| Condition féminine | 28 |
| Médias et relations publiques | 28 |
| Grands chantiers du service des communications | 28 |
| Campagne électorale QC 2022 | 28 |
| Augmentation du salaire minimum | 28 |
| Retombées médiatiques | 29 |
| Budget provincial 2023 | 29 |
| Retombées médiatiques | 29 |
| Collectif Échec aux paradis fiscaux | 29 |
| Retombées médiatiques | 30 |
| Santé et sécurité au travail | 30 |
| Retombées médiatiques | 30 |
| Projet de loi sur l'encadrement du travail des enfants | 30 |
| Retombées médiatiques | 30 |
| Réforme de la RRQ | 31 |
| Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail (28 avril 2022) | 31 |
| Retombées médiatiques | 31 |
| Soutien lors de conflits de travail / relation de travail | 31 |
| Agropur – Natrel Québec | 32 |
| Agropur Granby | 32 |
| Grève au Maxi de Lac-Mégantic | 32 |
| Grève Masonite | 33 |
| Syndicalisation | 33 |
| Campagne de syndicalisation dans les CPE | 33 |
| Événements | 34 |
| Colloque 2022 sous le thème <i>À l'écoute de nos membres, une action syndicale qui évolue</i> | 34 |

| | |
|--|----|
| <u>1er mai 2023 — Journée internationale des travailleuses et travailleurs ayant comme thème « On ne profite pas de l'inflation, nous! »</u> | 34 |
| <u>CSD-Construction</u> | 34 |
| <u>Lancement de la nouvelle image de marque</u> | 34 |
| <u>Refonte du site Web de la CSD-Construction</u> | 35 |
| <u>Refonte de l'application mobile ÉKR</u> | 35 |
| <u>Préparation au maraudage 2024</u> | 35 |
| <u>Assemblées générales</u> | 35 |
| <u>Secteur de la CSD-Construction 2023</u> | 36 |
| <u>Programme de reconnaissance pour les membres de la CSD-Construction</u> | 36 |
| <u>Publications électroniques et imprimées de la CSD-Construction</u> | 36 |
| <u>Productions de vidéos</u> | 36 |
| <u>Ententes de commandite : Fiers et compétents — Formation dans l'industrie de la construction & Beneva</u> | 37 |
| <u>Audiences entourant la contestation du projet de loi 142</u> | 37 |
| <u>Retombées médiatiques :</u> | 37 |
| <u>Recrutement dans les écoles</u> | 37 |
| <u>Accidents de travail et prévention</u> | 37 |
| <u>Retombées médiatiques :</u> | 37 |
| <u>Projet de prévention du harcèlement physique et sexuel dans l'industrie de la construction</u> | 38 |
| <u>Retombées médiatiques</u> | 38 |
| <u>ADREQ et ADRAQ</u> | 38 |
| <u>Agenda ADREQ 2023</u> | 38 |
| <u>Communication interne</u> | 38 |
| <u>Refonte de l'image de marque et chantier Web</u> | 38 |
| <u>Relations avec les médias</u> | 38 |
| <u>Retombées médiatiques</u> | 38 |
| <u>Revue 20 ans de syndicalisation</u> | 39 |
| <u>Pochette d'informations sur l'entente collective ADREQ</u> | 39 |
| <u>Dépliant maraudage ADREQ Montréal</u> | 39 |
| <u>Colloque ADREQ</u> | 39 |
| <u>Participation aux rencontres de coordination du maraudage</u> | 39 |
| <u>Soutien aux ressources humaines</u> | 39 |

COMMUNICATIONS INTERNES

Infolettres

L'équipe des Communications continue de produire des infolettres pour trois publics cibles : les membres du personnel de la Centrale (au besoin, selon les embauches et annonces du bureau syndical), les élus des syndicats et associations de la CSD, ainsi que les personnes ayant signalé leur intérêt à recevoir des nouvelles de la Centrale.

Des infolettres ont été produites durant la période de référence du présent rapport :

- 8 infolettres envoyées au personnel;
- 9 infolettres envoyées aux élus de la CSD.

Facebook CSD et CSD-Construction

- Modération constante, 7 jours par semaine;
- Production de publicités diverses;
- Production d'un calendrier de publications trimestriel;
- Partage de nouvelles diverses qui concernent les syndicats CSD ou autre;
- Partage de photos diverses provenant des membres;
- Partage de détails sur les événements de la CSD et de la CSD-Construction;
- Partage d'alertes sur les journées fériées ou chômées;
- Partage de contenu provenant de la CNESST;
- Partage de témoignages de militants et portrait de membres de l'équipe;
- Partage de contenu provenant de la CCQ / Fiers et compétents;
- Partage de photos d'événements divers, réunions régionales, assemblées et invitation à participer à des événements;
- Partage des ouvertures de bassins dans la construction;
- Partage des grands chantiers du Québec;
- Partage de réactions sur différents événements d'actualité;
- Partage d'éléments historiques;
- Partage d'information utile (élections, impôts, etc.);
- Promotion des partenaires de la CSD (Desjardins, Beneva);
- Partage des nouvelles de nos syndicats (mandat de grève, grève ou lock-out);
- Partage de victoires des syndicats affiliés à la CSD;
- Accidents, sympathies.

Condition féminine

L'équipe des Communications travaille en collaboration avec la responsable provinciale à la condition féminine CSD et avec des comités de condition féminine dans l'industrie de la construction pour développer des communications sur les enjeux féministes.

- Création d'une identité visuelle unique pour les comités de condition féminine de la CSD. Lancement virtuel le 8 mars aux membres des comités et lancement formel prévu lors du congrès 2023;
- Soumissions et commande de t-shirts et d'autocollants pour souligner la nouvelle identité visuelle;
- Communications entourant la Journée internationale des droits des femmes 2023 ayant comme thème « Résistances féministes », incluant l'envoi d'une infolettre spéciale aux élus et la rédaction d'un article pour le site Web au sujet de la militante Johanie Dupras-Renaud;
- Tout au long de l'année, partage de contenus pertinents à la condition féminine sur nos réseaux sociaux.

MÉDIAS ET RELATIONS PUBLIQUES

- Le service des communications a poursuivi ses efforts constants à développer et améliorer ses contacts avec les journalistes;
- Les relations médias sont au cœur de la stratégie de communication de la CSD;
- Un travail de recherche a été effectué pour actualiser les listes de presse de la CSD.

GRANDS CHANTIERS DU SERVICE DES COMMUNICATIONS

Campagne électorale QC 2022

Participation à l'organisation du débat électoral intersyndical sur le thème du travail au cabaret le Lion d'or.

02/09/2022 : Communiqué intersyndical - Campagne électorale 2022 | Faire du Québec une société plus juste et plus égalitaire - Les travailleuses et travailleurs attendent des engagements clairs des partis.

Augmentation du salaire minimum

- Partage de diverses nouvelles sur le Facebook de la CSD;
- Partage de diverses tuiles d'information sur la Facebook de la CSD;
- Partage de contenu de la Coalition minimum 18 \$.

- Participation à la planification des actions de communication de la Coalition Minimum 18\$.

Retombées médiatiques

18/01/2023 [Communiqué de presse] Hausse du salaire minimum : 15,25 \$ l'heure c'est insuffisant pour vivre dignement

- 18/01/2023 : Presse-toi à gauche - Hausse du salaire minimum : 15,25 \$ l'heure c'est insuffisant pour vivre dignement
- 19/01/2023 : Le Journal de Lévis - Le salaire minimum sera à 15,25 \$ l'heure à partir de mai
- 19/01/2023 : Quotidien économique - Hausse du salaire minimum à 15,25 \$ l'heure - Trop peu, trop tard, déplore la coalition Minimum 18\$
- 19/01/2023 : Courrier Laval - Le salaire minimum passera à 15,25\$ en mai

Budget provincial 2023

- Rédaction de communiqués en réaction au budget ;
- Rédaction de communications en lien avec les consultations prébudgétaires ;
- Relations médias.

Retombées médiatiques

02/03/2023 : [Communiqué intersyndical] Consultations prébudgétaires 2023-2024 - Baisses d'impôt : le gouvernement fait fausse route

- 02/03/2022 : ICI Radio-Canada - Le Québec doit renoncer aux baisses d'impôt, soutiennent les chefs syndicaux
- 02/03/2022 : La Presse - Les centrales syndicales demandent de ne pas baisser les impôts
- 02/03/2022 : Presse-toi à gauche - Consultations prébudgétaires 2023-2024 - Baisses d'impôt : le gouvernement fait fausse route
- 02/03/2022 : L'Écho de la Tuque - Consultations prébudgétaires: les centrales demandent de ne pas baisser les impôts
- 02/03/2022 : Le Journal de Joliette - La baisse d'impôt promise ne fait pas l'unanimité dans le milieu des affaires
- 02/03/2022 : ICI RDI – L'info maintenant (Reportage télé)
- 02/03/2022 : ICI RDI – En direct avec Patrick Roy (Reportage télé)
- 03/03/2022 : ICI RDI – Le téléjournal (Reportage télé)
- 07/03/2022 : Presse-toi à gauche - Baisses d'impôt : le gouvernement du Québec fait fausse route

21/03/2023 : [Communiqué de presse] Budget Girard 2023-2024 : un budget qui manque de vision, selon la CSD

- 21/03/2023 Presse-toi à gauche - Le budget Girard : une revue de presse syndicale et populaire

Collectif Échec aux paradis fiscaux

- Partage des communications du Collectif;
- Rédaction du communiqué et relations de presse pour le Collectif lors de la manifestation du 13 avril devant les bureaux de revenu Canada.

Retombées médiatiques

13/04/2023 : [Communiqué de presse] Le collectif Échec aux paradis fiscaux dénonce l'inaction d'Ottawa face à la croissance de l'écart fiscal au Canada

- 13/04/2023 : 92.7 FM (reportage radio)
- 13/04/2023 : 99.1 FM (reportage radio)
- 13/04/2023 : 95.5 FM (reportage radio)
- 13/04/2023 : 89.1 FM (reportage radio)
- 13/04/2023 : QUB - Écart fiscal: manifestation à Montréal pour dénoncer l'inertie d'Ottawa
- 13/04/2023 : 94.9 FM (reportage radio)
- 13/04/2023 : 97.5 FM (reportage radio)
- 13/04/2023 : MSN Canada - Un collectif souhaite une meilleure récupération des fruits de l'évitement fiscal
- 13/04/2023 : 98.5 FM (reportage radio)
- 13/04/2023 : La Nouvelle Union - Un collectif souhaite une meilleure récupération des fruits de l'évitement fiscal
- 13/04/2023 : 94.5 FM (reportage radio)
- 13/04/2023 : CHNC Radio (reportage radio),
- 13/04/2023 : 107.7 FM (reportage radio)
- 13/04/2023 : 104.7 FM (reportage radio)
- 13/04/2023 : 106.9 FM (reportage radio)
- 13/04/2023 : ÉNERGIE Montréal - Un collectif souhaite une meilleure récupération des fruits de l'évitement fiscal

Santé et sécurité au travail

Le service des communications a participé aux différents comités de communication entourant les manifestations en lien avec les mesures intérimaires de la Loi 27.

Retombées médiatiques

13/12/2022 [Communiqué de presse intersyndical] Les RSS le 1er janvier 2023 sur les chantiers : les syndicats sont prêts

- 13/12/2022 ÉNERGIE Montréal - Sécurité sur les chantiers: mésentente entre les syndicats et les employeurs
- 13/12/2022 Presse-toi à gauche - Les RSS le 1er janvier 2023 sur les chantiers : les syndicats sont prêts

Projet de loi sur l'encadrement du travail des enfants

Retombées médiatiques

28/03/2023 [Communiqué de presse] - Projet de loi sur l'encadrement du travail des enfants : la CSD se réjouit que le consensus du CCTM ait été respecté

- 29/03/2023 La Nouvelle Union - Le projet de loi pour encadrer le travail des enfants au Québec bien accueilli
- 29/03/2023 Info Dimanche - Projet de loi sur l'encadrement du travail des enfants : la CSD se réjouit que le consensus du CCTM ait été respecté
- 29/03/2023 Pivot - Loi sur le travail des enfants : un âge minimal... et des exceptions

18/04/2023 [Communiqué de presse] - Des solutions concrètes pour encadrer le travail des enfants: il était grand temps.

- 18/04/2023 La Nouvelle Union - Projet de loi sur le travail des enfants: le patronat réclame des assouplissements

Réforme de la RRQ

14/02/2023 [Communiqué de presse] - Hausser l'âge minimum de la retraite : le RRQ ne doit pas devenir un instrument pour lutter contre la pénurie de main-d'œuvre, plaide la CSD

- 14/02/2023 Presse-toi à gauche - Hausser l'âge minimum de la retraite : le RRQ ne doit pas devenir un instrument pour lutter contre la pénurie de main-d'œuvre, plaide la CSD

Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail (28 avril 2022)

Cette année les centrales syndicales ont fait une sortie conjointe dans le cadre du 28 avril.

- Conception graphique de visuels pour les médias sociaux ;
- Publication de contenu sur le site de la CSD et les médias sociaux ;
- Rédaction de communiqué de presse conjoint et d'un avis de convocation.

Retombées médiatiques

28/04/2023 : [Communiqué de presse intersyndical] 28 avril - La FTQ, la CSN, la CSQ et la CSD soulignent devant les bureaux du premier ministre la Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail

- 28/04/2023 : ICI Radio-Canada - Plus de 200 travailleurs ont perdu la vie au Québec en 2022
- 28/04/2023 : Presse-toi à gauche - 28 avril - La FTQ, la CSN, la CSQ et la CSD soulignent devant les bureaux du premier ministre la Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail
- 28/04/2023 : La Presse - Le mauvais bilan du Québec

29/04/2023 Le Devoir (Cahier spécial syndicalisme) : Santé et sécurité au travail: mieux vaut prévenir que guérir, plaide la CSD

SOUTIEN LORS DE CONFLITS DE TRAVAIL / RELATION DE TRAVAIL

Le service des communications a apporté son soutien à plusieurs syndicats, soit dans le cadre de conflit de travail ou pour ajouter une pression médiatique lors d'enjeux de relation de travail.

Agropur – Natrel Québec

28/09/2022 : [Communiqué de presse] Agropur Natrel Québec : entente de principe acceptée à 97% par les membres du syndicat

- 28/09/2022 : La Nouvelle Union - Grève évitée chez Natrel à Québec; l'entente est ratifiée
- 28/09/2022 : Le Soleil - Grève évitée chez Natrel à Québec; l'entente est ratifiée
- 28/09/2022 : CHNC-FM - Grève évitée à l'usine Natrel de Québec : soulagement pour les producteurs laitiers gaspésiens
- 28/09/2022 : Presse-toi à gauche - Agropur Natrel Québec : entente de principe acceptée à 97% par les membres du syndicat
- 28/09/2022 : TVA Nouvelles - Hausse des salaires: une victoire syndicale pour les employés d'Agropur Natrel Québec
- 28/09/2022 : La Presse+ - Pleins feux sur les enjeux de l'heure

Agropur Granby

08/12/2022 : [Communiqué de presse] Climat de travail toxique : rien ne va plus chez Agropur à Granby

- 08/12/2022 : CFXM-FM - Fromagerie Agropur à Granby : un climat toxique dénoncé par le syndicat
- 08/12/2022 : L'Actualité alimentaire - Climat de travail toxique : rien ne va plus chez Agropur à Granby
- 08/12/2022 : ICI Radio-Canada – Des relations de travail tendues à l'usine Agropur de Granby
- 08/12/2022 : ICI RDI – D'abord l'info (reportage télé)
- 08/12/2022 : La Presse – Le syndicat dénonce un climat de travail toxique

Grève au Maxi de Lac-Mégantic

Manifestation ouverture Maxi à Sherbrooke

- 2022/09/02 ICI Radio-Canada Première (reportage radio)
- 2022/09/02 ICI Radio-Canada - Un comité d'accueil pour la direction de Loblaw à l'ouverture du nouveau Maxi à Sherbrooke

Nomination d'une nouvelle conciliatrice

- 2022/09/16 ICI Radio-Canada Première (reportage radio)
- 2022/09/16 ICI Radio-Canada - Une nouvelle conciliatrice nommée pour régler le conflit au Maxi de Lac-Mégantic

14/10/2022 : [Communiqué de presse] Ingérence de l'employeur : victoire du syndicat contre Maxi à Lac-Mégantic devant le Tribunal administratif du travail

- 14/10/2023 La Tribune - Le Maxi de Lac-Mégantic blâmé par le Tribunal du travail
- 14/10/2023 Presse-toi à gauche - Ingérence de l'employeur : victoire du syndicat contre Maxi à Lac-Mégantic devant le Tribunal administratif du travail

18/10/2022 [Communiqué de presse] Grève au Maxi de Lac-Mégantic : le syndicat organise un transport collectif vers le Carrefour de Saint-Georges de Beauce

- 18/10/2023 Presse-toi à gauche - Grève au Maxi de Lac-Mégantic : le syndicat organise un transport collectif vers le Carrefour de Saint-Georges de Beauce
- 19/10/2023 99.7 FM (reportage radio)
- 20/10/2023 Le Soleil - Grève au Maxi : la CSD amène les Méganticois en Beauce pour faire leur épicerie
- 20/10/2023 ICI Radio-Canada Première (reportage radio)
- 21/10/2023 ICI Radio-Canada - Maxi de Lac-Mégantic : le syndicat prévoit une navette vers la Beauce

09/11/2022 Le Journal de Montréal - Un conflit de travail dégénère en véritable «crise sociale» à Lac-Mégantic

24/11/2022 [Communiqué de presse] Maxi de Lac-Mégantic : le syndicat débute un 5e mois de grève

- 24/11/2022 Presse-toi à gauche - Maxi de Lac-Mégantic : le syndicat débute un 5e mois de grève
- 24/11/2022 ICI Radio-Canada Première (reportage radio)
- 24/11/2022 ICI Radio-Canada - Les employés du Maxi de Lac-Mégantic entament un 5e mois de grève
- 24/11/2022 97.3 FM (reportage radio)

Fin de la grève

- 06/12/2022 La Tribune - Entente de principe au Maxi de Lac-Mégantic
- 06/12/2022 ICI Radio-Canada - Une lueur d'espoir pour le dossier du conflit de travail du Maxi de Lac-Mégantic?
- 07/12/2022 107.7FM (reportage radio)
- 08/12/2022 ICI Radio-Canada - La grève est terminée au Maxi de Lac-Mégantic
- 08/12/2022 ICI Radio-Canada Première (reportage radio)
- 08/12/2022 ICI Radio-Canada – Le téléjournal Estrie (reportage télé)

Grève Masonite

17/02/2023 [Communiqué de presse] Le syndicat de l'usine Masonite de Lac-Mégantic déclenche une grève générale illimitée.

SYNDICALISATION

Campagne de syndicalisation dans les CPE

L'équipe des communications a géré la création d'une campagne publicitaire pour le développement d'un nouveau marché de syndicalisation: les CPE. L'équipe a notamment coordonné:

- Appel d'offres pour la sélection de l'agence;
- Participation aux rencontres de brief, tant avec les membres de l'équipe syndicalisation qu'avec l'agence;
- Suivis et approbation pour la livraison d'une identité visuelle unique aux CPE, ainsi que d'un dépliant et d'une carte d'affaires pour l'équipe terrain;
- Rédaction et mise en ligne d'une page d'atterrissage pour la campagne;
- Recherche et commande d'outils promotionnels: t-shirts, polos, crayons et lanières.

ÉVÉNEMENTS

Colloque 2022 sous le thème *À l'écoute de nos membres, une action syndicale qui évolue.*

- Participation aux rencontres de planification;
- Collaboration avec l'équipe technique;
- Coordination de la production des visuels de l'événement;
- Production relecture et révision de présentations PowerPoint diffusées lors de l'événement;
- Reportage photographique quotidien;
- Alimentation des réseaux sociaux et du site Web.

1er mai 2023 — Journée internationale des travailleuses et travailleurs ayant comme thème « On ne profite pas de l'inflation, nous! »

- Rédaction du communiqué de presse intersyndical;
- Communications internes à la CSD sur l'événement;
- Participation aux comités du 1er mai;
- Soutien au photographe/vidéaste sur place;
- Soutien aux relations de presse pour la Coalition.

CSD CONSTRUCTION

Une personne de l'équipe des communications travaille à temps complet sur les dossiers de communications de la CSD Construction.

Lancement de la nouvelle image de marque

La nouvelle image du syndicat développée l'an dernier a été lancée formellement au printemps 2023, en même temps que la mise en ligne du nouveau site Web. Pour ce projet, l'équipe de communications a notamment coordonné le développement des outils suivants:

- Gabarits Word;
- Gabarit Powerpoint;
- Gabarits de signature courriel;

- Design de nouveaux visuels destinés à l'application mobile ÉKR et au site Web;
- Design et recherche de fournisseurs pour la pose d'un revêtement mural décoratif dans 3 des bureaux du syndicat;
- Gabarit d'infolettre aux membres et de la revue de presse interne.

Refonte du site Web de la CSD-Construction

Le nouveau site Web de la CSD Construction a été livré à la date prévue en mars 2022 en partenariat avec l'agence *Absolu*. L'équipe a notamment coordonné :

- Rencontres, approbations et suivi budgétaire avec l'agence retenue ;
- Rédaction de l'entièreté des textes du nouveau site Web;
- Coordination de la traduction;
- Coordination entre les différentes agences numériques impliquées dans le projet, celle du site Web, de l'application mobile ainsi que de notre CRM ;
- Organisation et participation à un shooting photo;
- Travail avec la graphiste pour la création des visuels requis;
- Appel d'offres pour la refonte de la boutique en ligne qui aura lieu l'an prochain.

Refonte de l'application mobile ÉKR

L'application mobile ÉKR n'avait pas été mise à jour depuis de nombreuses années, nous avons donc profité du lancement de notre nouvelle image de marque afin de faire une mise à jour des éléments graphiques de l'application, tout en faisant une mise à jour bénéfique. C'est la responsable des communications qui a géré ce projet, incluant les échanges avec l'agence responsable ainsi que l'assurance-qualité précédant la mise en ligne.

Préparation au maraudage 2024

Afin de débiter les communications à l'été 2023 en préparation de l'intense année de maraudage 2024, nous avons débuté le travail sur cet important dossier. L'agence marketing retenue pour ce dossier est Metah Nomis, de Québec. L'équipe des communications a notamment vu aux tâches suivantes :

- Rédaction et diffusion de l'appel d'offres auprès d'agences de publicité pour l'octroi du contrat du maraudage ;
- Participation à toutes les rencontres préliminaires et aux rencontres formelles avec les différentes agences.
- Coordination des rencontres de préparation entre l'agence et les membres du personnel ainsi que les élus.

Assemblées générales

Une assemblée générale virtuelle a eu lieu à l'automne 2022 et une tournée d'assemblées générales a eu lieu au printemps 2023, dans un total de 27 différentes municipalités. Pour ces deux projets, le syndicat a profité de l'appui des communications afin d'effectuer les tâches suivantes:

- Rédaction de l'invitation et coordination du graphisme;
- Rédaction et recherche des contenus pour la présentation PowerPoint;
- Coordination de l'ensemble des communications pour inviter les membres de la CSD-Construction à y participer, incluant des campagnes publicitaires sur les médias sociaux, sur ÉKR et sur le site Web de la CSD-Construction;
- Envois d'infolettres et de rappels pour les invitations;
- Logistique des assemblées avec cinéaste (pour l'assemblée virtuelle);
- Réponse en temps réel aux questions des membres lors de l'assemblée.

Secteur de la CSD-Construction 2023

- Préparation de l'événement avec les élus, incluant la recherche de tarifs pour les conférenciers et les rencontres de planification avec ceux-ci;
- Participation à l'établissement de l'ordre du jour
- Organisation de la logistique auprès de différents intervenants et conférenciers.
- Organisation d'une séance photo afin de photographier les nouveaux élus en poste.

Programme de reconnaissance pour les membres de la CSD-Construction

- Partage d'articles, infolettres et publications sur Facebook pour inviter nos membres à commander leur coton ouaté lors du lancement de septembre 2022;
- Shooting photo pour le nouveau coton ouaté.

Publications électroniques et imprimées de la CSD-Construction

- Rédaction, production et envoi de 12 infolettres aux membres de la CSD-Construction, incluant :
 - Envoi de sondage de consultation aux membres charpentiers-menuisiers en vue d'une bonification de leur régime supplémentaire;
 - Envoi d'un sondage aux travailleuses, en partenariat avec le CIAFT;
- Production du calendrier 2023 de la CSD-Construction format papier et mobile;
- Production du carnet syndical 2023 de la CSD-Construction;
- Production du planificateur 2023 de la CSD-Construction;
- Rédaction et production d'une revue envoyée aux membres en décembre 2022;
- Refonte de la pochette format 8,5x11 avec le nouveau visuel;
- Création des cartes de Noël pour le syndicat.

Productions de vidéos

Production d'une vingtaine de vidéos, incluant 4 capsules en partenariat avec Fiers & compétents, tant en français qu'en anglais :

- Rédaction des scripts;
- Travail postproduction;
- Rédaction des sous-titres et diffusion.

Ententes de commandite : Fiers et compétents — Formation dans l'industrie de la construction & Beneva

- Production du plan de commandite et des pièces justificatives des actions posées ;
- Promotion du calendrier de formations sur le site de la CSD-Construction, par infolettre et sur Facebook ;
- Promotion de diverses publicités de Beneva sur Facebook, sur le site et par infolettre ;
- Coordination des publicités de Fiers et compétents et Beneva sur nos différents documents promotionnels et matériels (chandails, calendrier, planificateur, carnet syndical, etc.);
- Participation à des réunions à la CCQ et avec l'équipe de Beneva ;
- Partage de rappel (par courriel et message texte) à nos membres en obligation de formation.

Audiences entourant la contestation du projet de loi 142

Retombées médiatiques :

- 12/08/2022: La Presse+ — Une loi spéciale jugée inconstitutionnelle, avec des bémols

Recrutement dans les écoles

- Refonte de différentes présentations dans les écoles en PowerPoint (contenu et contenant);
- Refonte des documents inclus dans la pochette aux étudiants (dépliant ÉKR, affiches des métiers, etc.).

Accidents de travail et prévention

L'équipe a rédigé des communications au sujet de la demande de l'Alliance syndicale de rouvrir les conventions collectives afin de pallier à l'inflation.

- Réactions aux accidents sur Facebook et dans les médias;
- Communications au sujet de l'entrée en vigueur des RSS sur les chantiers.

Retombées médiatiques :

- 01/26/2023: Daily Commercial News — Quebec contractors promised leniency on Bill 59: Cote
- 12/13/2022: Presse-toi à gauche — Les RSS le 1er janvier 2023 sur les chantiers : les syndicats sont prêts
- 12/13/2022: ÉNERGIE Montréal- iHeartRadio.ca — Sécurité sur les chantiers: mésentente entre les syndicats et les employeurs
- 12/12/2022: L'Écho de la Tuque — Manif sur l'entrée en vigueur de dispositions en santé-sécurité dans la construction

- 12/12/2022: CJAD-AM — Quebec construction workers to protest possible delays in health and safety provisions implementation

Projet de prévention du harcèlement physique et sexuel dans l'industrie de la construction

Accompagnement de la chargée de projet pour les éléments de communications (révision de textes et de concepts pour les vidéos).

Retombées médiatiques

08/03/2023: Communiqué de presse - La CSD Construction lance une campagne de prévention du harcèlement psychologique et sexuel dans le milieu de la construction

- 03/05/2021 : Presse-toi à gauche — La CSD Construction lance une campagne de prévention du harcèlement psychologique et sexuel dans le milieu de la construction.

ADREQ ET ADRAQ

Le service des communications apporte un soutien aux associations de ressources pour leurs communications internes et externes.

Agenda ADREQ 2023

Le service des communications a eu le mandat de soutenir les ADREQ dans la production de leur agenda annuel dans sa création, sa production et son impression.

Communication interne

Le service des communications a été mandaté pour rédiger, monter et diffuser plusieurs communications internes à destination des associations de ressources.

Refonte de l'image de marque et chantier Web

Le service des communications a été mandaté pour travailler avec une agence afin de travailler sur un chantier de positionnement, d'image de marque et de production Web pour les ADREQ et ADRAQ.

Relations avec les médias

Le service des communications assure les relations avec les médias pour les ressources en fonction de leurs besoins.

Retombées médiatiques

19/01/2023 : [Communiqué intersyndical] - Ressources intermédiaires et de type familial - La CSN et la CSD unissent leurs forces

26/04/2023 : 107.7 FM Estrie – Entrevue radio avec Diane Thomas

Revue 20 ans de syndicalisation

Le service des communications a été mandaté pour coordonner l'infographie, la recherche de photo et l'impression de la revue sur les 20 ans de syndicalisation des ressources.

Pochette d'informations sur l'entente collective ADREQ

Le service des communications a été mandaté pour coordonner la conception graphique et l'impression de pochettes d'information sur l'entente collective des ADREQ.

Dépliant maraudage ADREQ Montréal

Le service des communications a été mandaté par l'ADREQ Montréal pour coordonner la conception graphique et l'impression d'un dépliant d'informations utilisé lors de la campagne de maraudage.

Colloque ADREQ

Le service des communications a été mandaté pour assister les ADREQ dans la coordination de leur colloque. Le service a notamment monté une invitation (version papier et numérique) et a coordonné l'impression de celle-ci.

Participation aux rencontres de coordination du maraudage

Le service des communications a participé à plusieurs rencontres avec l'équipe de coordination du maraudage.

SOUTIEN AUX RESSOURCES HUMAINES

Le service des communications a été sollicité par le secrétaire pour donner plus de visibilité aux offres d'emploi de la CSD. Une page « Travailler à la CSD » a été ajoutée sur le site de la centrale et des publicités sur les médias sociaux ont été mises en place.

ANNEXE D

SERVICE DE LA FORMATION

(Pierre Lafontaine, responsable du service)

COMPILATION DES FORMATIONS PAR RÉGION

SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN

Formations régionales du 1^{er} septembre 2022 au 30 avril 2023

| FORMATION | Total FORMATION(S) donnée(s) | Total PARTICIPANTS | Total FORMATION(S) annulée(s) |
|---|------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| Comité de surveillance (vérificateurs) | 1 | 5 | |
| Communication dans le syndicat | 0 | 0 | 1 |
| Harcèlement psychologique | 1 | 5 | |
| Initiation à la vie syndicale (IVS) | 1 | 12 | |
| Mes droits en réparation professionnelle (1 ^{re} partie) | 1 | 5 | |
| Négociation collective 1 | 0 | 0 | |
| Retrait préventif | 0 | 0 | |
| Rôle de délégué | 0 | 0 | 1 |
| Rôle des dirigeants | 1 | 8 | |
| Secrétariat | 1 | 5 | |
| SIMDUT (SGH) | 0 | 0 | |
| Travailler en santé | 1 | 8 | |
| Trésorerie (papier) | 1 | 3 | |
| Totaux | 8 | 51 | 2 |

QUÉBEC – CHAUDIÈRE-APPALACHES

Formations régionales du 1^{er} septembre 2022 au 30 avril 2023

| FORMATION | Total FORMATION(S) donnée(s) | Total PARTICIPANTS | Total FORMATION(S) annulée(s) |
|---|------------------------------|--------------------|-------------------------------|
| Comité de surveillance (vérificateurs) | 0 | 0 | |
| Communication dans le syndicat | 0 | 0 | 1 |
| Harcèlement psychologique | 1 | 8 | |
| Initiation à la vie syndicale (IVS) | 2 | 26 | |
| Mes droits en réparation professionnelle (1re partie) | 1 | 11 | |
| Négociation collective 1 | 1 | 7 | |
| Retrait préventif | 1 | 5 | |
| Rôle de délégué | 2 | 21 | |
| Rôle des dirigeants | 2 | 21 | |
| Secrétariat | 2 | 11 | |
| SIMDUT (SGH) | 0 | 0 | 1 |
| Travailler en santé | 1 | 12 | |
| Trésorerie (papier) | 0 | 0 | |
| Totaux | 13 | 122 | 2 |

MAURICIE – CENTRE-DU-QUÉBEC

Formations régionales du 1^{er} septembre 2022 au 30 avril 2023

| FORMATION | Total FORMATION(S) donnée(s) | Total PARTICIPANTS | Total FORMATION(S) annulée(s) |
|---|------------------------------|--------------------|-------------------------------|
| Comité de surveillance (vérificateurs) | 1 | 2 | |
| Communication dans le syndicat | 0 | 0 | |
| Harcèlement psychologique | 1 | 5 | |
| Initiation à la vie syndicale (IVS) | 4 | 16 | |
| Mes droits en réparation professionnelle (1re partie) | 0 | 0 | 2 |
| Négociation collective 1 | 0 | 0 | 1 |
| Retrait préventif | 0 | 0 | |
| Rôle de délégué | 0 | 0 | 1 |
| Rôle des dirigeants | 0 | 0 | 2 |
| Secrétariat | 2 | 11 | |
| SIMDUT (SGH) | 0 | 0 | |
| Travailler en santé | 1 | 8 | |
| Trésorerie (papier) | 0 | 0 | 1 |
| Totaux | 9 | 42 | 7 |

ESTRIE

Formations régionales du 1^{er} septembre 2022 au 30 avril 2023

| FORMATION | Total FORMATION(S) donnée(s) | Total PARTICIPANTS | Total FORMATION(S) annulée(s) |
|---|------------------------------|--------------------|-------------------------------|
| Comité de surveillance (vérificateurs) | 0 | 0 | |
| Communication dans le syndicat | 0 | 0 | |
| Harcèlement psychologique | 2 | 20 | |
| Initiation à la vie syndicale (IVS) | 2 | 19 | 1 |
| Mes droits en réparation professionnelle (1re partie) | 0 | 0 | 2 |
| Négociation collective 1 | 0 | 0 | |
| Retrait préventif | 0 | 0 | |
| Rôle de délégué | 0 | 0 | 2 |
| Rôle des dirigeants | 1 | 9 | 1 |
| Secrétariat | 1 | 6 | 1 |
| SIMDUT (SGH) | 0 | 0 | |
| Travailler en santé | 1 | 5 | 1 |
| Trésorerie (papier) | 0 | 0 | 1 |
| Totaux | 7 | 59 | 9 |

MONTRÉAL

Formations régionales du 1^{er} septembre 2022 au 30 avril 2023

| FORMATION | Total FORMATION(S) donnée(s) | Total PARTICIPANTS | Total FORMATION(S) annulée(s) |
|---|------------------------------|--------------------|-------------------------------|
| Comité de surveillance (vérificateurs) | 0 | 0 | |
| Communication dans le syndicat | 0 | 0 | |
| Harcèlement psychologique | 2 | 10 | 1 |
| Initiation à la vie syndicale (IVS) | 2 | 16 | 1 |
| Mes droits en réparation professionnelle (1re partie) | 1 | 6 | 1 |
| Négociation collective 1 | 0 | 0 | 1 |
| Retrait préventif | 0 | 0 | |
| Rôle de délégué | 1 | 6 | 1 |
| Rôle des dirigeants | 1 | 7 | 1 |
| Secrétariat | 2 | 7 | |
| SIMDUT (SGH) | 0 | 0 | |
| Travailler en santé | 3 | 30 | |
| Trésorerie (papier) | 0 | 0 | |
| Totaux | 12 | 82 | 6 |

RICHELIEU-YAMASKA

Formations régionales du 1^{er} septembre 2022 au 30 avril 2023

| FORMATION | Total FORMATION(S) donnée(s) | Total PARTICIPANTS | Total FORMATION(S) annulée(s) |
|---|---|-------------------------------|--|
| Comité de surveillance (vérificateurs) | 0 | 0 | |
| Communication dans le syndicat | 0 | 0 | |
| Harcèlement psychologique | 1 | 14 | 1 |
| Initiation à la vie syndicale (IVS) | 2 | 18 | |
| Mes droits en réparation professionnelle (1re partie) | 1 | 10 | 1 |
| Négociation collective 1 | 1 | 4 | |
| Retrait préventif | 0 | 0 | |
| Rôle de délégué | 1 | 12 | |
| Rôle des dirigeants | 2 | 12 | |
| Secrétariat | 1 | 5 | 1 |
| SIMDUT (SGH) | 0 | 0 | |
| Travailler en santé | 1 | 5 | 1 |
| Trésorerie (papier) | 0 | 0 | 1 |
| Totaux | 10 | 80 | 5 |

TRÉSORERIE LOGICIEL (sur mesure « un à un » par région)
Formation régionale du 1^{er} septembre 2022 au 30 avril 2023

| SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN | | |
|---|---------------------------|------------------------------|
| SYNDICAT | Nombre Participant | Date(s) de formation |
| ADREQ – Saguenay – Lac-Saint-Jean | 1 | 8 avril 2022 |
| Syndicat des salariés de l'usine de cogénération Saint-Félicien | 1 | 17 janvier 2023 |
| Syndicat des salarié(e)s de l'usine de congélation de St-Bruno | 1 | 1 ^{er} février 2023 |
| Syndicat des salariés extraction-transformation calcite Lac St-Jean | 1 | 2 février 2023 |
| Syndicat des employés de la société zoologique de St-Félicien | 1 | 27 mars 2023 |
| ADREQ – Saguenay – Lac-Saint-Jean | 1 | 3 et 4 avril 2023 |

| | |
|-----------------------------|----------|
| Total formations = 6 | 6 |
|-----------------------------|----------|

| QUÉBEC – CHAUDIÈRE-APPALACHES | | |
|---|---------------------------|-----------------------------|
| SYNDICAT | Nombre Participant | Date(s) de formation |
| Syndicat des salariés du Groupe Isofoam | 1 | 16 décembre 2022 |
| Aliment Krispy Kernels inc. | 1 | 16 janvier 2023 |
| Syndicat des employés de commerces de Montmagny | 1 | 28 février 2022 |
| Syndicat de la plasturgie de Bellechasse | 1 | 21 mars 2022 |
| Syndicat des salariés du meuble de Bellechasse | 1 | 19 mai 2022 |
| Syndicat des employés de la ville de Montmagny | 1 | 20 mai 2022 |
| Syndicat démocratique des salariés de Jeld-Wen | 1 | 27 juin 2022 |
| Syndicat des salarié-e-s des Industries Amisco ltée | 2 | 21 juillet 2022 |
| Syndicat des salariés de tapis Saint-Georges | 1 | 29 septembre 2022 |
| Syndicat des salariés du Groupe Isofoam | 1 | 16 décembre 2022 |

| | |
|------------------------------|-----------|
| Total formations = 10 | 11 |
|------------------------------|-----------|

TRÉSORERIE LOGICIEL (sur mesure « un à un » par région)
Formation régionale du 1^{er} septembre 2022 au 30 avril 2023

| MAURICIE – CENTRE-DU-QUÉBEC | | |
|--|---------------------------|-----------------------------|
| SYNDICAT | Nombre Participant | Date(s) de formation |
| Syndicat des salariés de Canimex | 1 | 3 et 4 février 2022 |
| Syndicat du personnel non-enseignant et soutien collège Laffèche | 1 | 15 et 18 mars 2022 |
| Syndicat des salariés scolaires de Trois-Rivières et région | 1 | 25 mars et 15 avril 2022 |
| Syndicat des salariés de la Coop Centre-du-Québec | 2 | 26 avril 2022 |
| Syndicat du secteur avicole | 1 | 19 et 20 mai 2022 |
| Syndicat des salariés de Sixpro | 1 | 4 et 5 juillet 2022 |
| Syndicat des salariés de structure de bois de la Mauricie | 2 | 6 et 7 septembre 2022 |
| Syndicat des camionneurs et des mécaniciens d'entretien de Yum-Yum | 1 | 25 novembre 2022 |
| Syndicat des salariés de Sanimarc Inc. | 1 | 11 janvier 2023 |
| Syndicat des salariés d'autobus scolaire de Trois-Rivières et région | 1 | 27 janvier 2023 |
| Syndicat des salariés de Canimex | 1 | 20 mars 2023 |
| Syndicat des salariés de Sixpro | 1 | 27 mars 2023 |

| | |
|------------------------------|-----------|
| Total formations = 12 | 14 |
|------------------------------|-----------|

| ESTRIE | | |
|-------------------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| SYNDICAT | Nombre Participant | Date(s) de formation |
| Syndicat des salariés de Chéribourg | 1 | 20 juillet 2022 |

| | |
|-----------------------------|----------|
| Total formations = 1 | 1 |
|-----------------------------|----------|

TRÉSORERIE LOGICIEL (sur mesure « un à un » par région)
Formation régionale du 1^{er} septembre 2022 au 30 avril 2023

| MONTREAL | | |
|---|---------------------------|-----------------------------|
| SYNDICAT | Nombre Participant | Date(s) de formation |
| Syndicat des cols blancs de Beaconsfield | 1 | 22 mars 2022 |
| Syndicat des salarié-e-s du Musée d'archéologie de Montréal | 1 | 7 et 8 juillet 2022 |
| Syndicat des salarié(s) de FENPLAST | 1 | 4 novembre 2022 |

| | |
|-----------------------------|----------|
| Total formations = 3 | 3 |
|-----------------------------|----------|

| RICHELIEU-YAMASKA | | |
|--|---------------------------|-----------------------------|
| SYNDICAT | Nombre Participant | Date(s) de formation |
| Syndicat des fonctionnaires municipaux de Granby | 1 | 18 mars 2022 |
| Syndicat des salariés de Dubé & Loiselle | 1 | 26 mai 2022 |
| Syndicat des salariés d'Agromex | 1 | 8 août 2022 |
| Syndicat des salariés d'Avior | 1 | 29 août 2022 |
| Syndicat des employés de Casavant Frères | 2 | 8 et 9 septembre 2022 |
| Syndicat des employés municipaux de la ville de Waterloo | 2 | 22 et 23 mars 2023 |
| Syndicat des salariés(es) de câbles Ben-Mor | 3 | 20 et 21 avril 2023 |

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Total formations = 7 | 11 |
|-----------------------------|-----------|

MILITANTES et MILITANTS À LA FORMATION BLOC 1

| FORMATION | Nombre de participants | Nombre Formation annulée |
|--|------------------------|--------------------------|
| CSD – Victoriaville du 17 au 20 janvier 2023 | 9 | 0 |

MILITANTES et MILITANTS À LA FORMATION BLOC 2

| FORMATION | Nombre de participants | Nombre Formation annulée |
|--|------------------------|--------------------------|
| CSD – Victoriaville du 4 au 7 octobre 2022 | 7 | 0 |

MILITANTES et MILITANTS À LA FORMATION BLOC 3

| FORMATION | Nombre de participants | Nombre Formation annulée |
|---|------------------------|--------------------------|
| CSD – Victoriaville du 5 au 8 décembre 2022 | 6 | 0 |

FORMATIONS NATIONALES DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022 AU 30 AVRIL 2023

| FORMATION | Total FORMATION(S) donnée(s) | Total PARTICIPANTS | Total FORMATION(S) annulée(s) |
|--|------------------------------|--------------------|-------------------------------|
| Arbitrage | 1 | 10 | 0 |
| Enquête et rédaction de griefs | 1 | 16 | 0 |
| Guide de l'action syndicale en santé-sécurité (SST-2) | 1 | 20 | 0 |
| Initiation à la relation d'aide | 2 | 27 | 0 |
| Mes droits en réparation professionnelle (2 ^e partie) | 1 | 8 | 0 |
| Négociation collective 2 | 1 | 16 | 0 |
| Totaux | 7 | 97 | 0 |

ANNEXE E

SERVICE DES LOIS SOCIALES

(M^{es} Isabelle Laurin et Serge Houde, conseillers syndicaux)

RAPPORT D'ÉVOLUTION DES DOSSIERS CNESST

Pour la période se situant du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023

| Régions | Au 2022-05-01 | | Ajout de l'année | | Contestations CNESST | Appels TAT | Dossiers terminés | | Au 2023-04-30 | |
|---------------------------------------|--------------------|-------------------|------------------|---------|-------------------------|---------------|-------------------|---------|--------------------|-------------------|
| | Nombre dossiers | Nombre membres | Dossiers | Membres | | | Dossiers | Membres | Nombre dossiers | Nombre membres |
| 01 - Québec - Chaudière-Appalaches | 142 | 130 | 68 | 66 | 92 | 91 | 63 | 61 | 147 | 134 |
| 02 - Saguenay Lac-Saint-Jean | 62 | 56 | 17 | 17 | 21 | 20 | 11 | 10 | 68 | 63 |
| 04 - Mauricie – Centre-du-Québec | 80 | 75 | 59 | 52 | 54 | 64 | 43 | 41 | 96 | 84 |
| 05 - Estrie | 49 | 46 | 18 | 17 | 23 | 22 | 17 | 16 | 50 | 47 |
| 06 - Montréal | 117 | 111 | 62 | 55 | 33 | 43 | 76 | 72 | 103 | 93 |
| 07 - Richelieu-Yamaska | 125 | 117 | 94 | 86 | 92 | 86 | 89 | 84 | 129 | 119 |
| Totaux | 575 | 535 | 318 | 293 | 315 | 326 | 299 | 284 | 593 | 540 |

- *Le nombre de membres peut ne pas correspondre au nombre de dossiers puisqu'un membre peut avoir plus d'un dossier CNESST dû à différents événements. Également, un même dossier peut contenir plusieurs contestations.*
- *D'autres cas peuvent aussi expliquer ces différences, à titre d'exemple lorsqu'un dossier (relatif à une contestation) est fermé, mais que d'autres dossiers demeurent ouverts pour le même travailleur ou lorsque le service ouvre un nouveau dossier pour un travailleur qui avait des dossiers ouverts en début d'année, mais qui avaient tous été fermés par la suite.*

OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES SUR LES STATISTIQUES DE LA DERNIÈRE ANNÉE

Le service des lois sociales de la CSD a été encore fortement sollicité en 2022-2023.

La période a débuté avec 575 dossiers actifs pour se terminer avec 593 dossiers actifs un an plus tard, pour une hausse globale de 3.1%. Quant aux membres concernés par ces dossiers, leur nombre ne s'est accru que de 535 à 540.

Il faut noter qu'au service des lois sociales, la période a fait l'objet d'absence d'avocat au bureau de Québec d'avril à juillet 2022 pour une durée de quatre (4) mois et aux bureaux de Granby, Victoriaville et Sherbrooke de février à avril 2023 pour une durée de trois (3) mois. Ces absences ont découlé des départs de Me Maude Scallen, remplacée par Me Serge Houde au bureau de Québec, et de Me Maxime Gilbert, nommé juge administratif au Tribunal administratif du Québec, aux bureaux de Granby, Victoriaville et Sherbrooke.

Malgré cela, le nombre de dossiers actifs s'est limité à 593 au 30 avril dernier suivant son départ à 575. En mouvement de dossier, il s'est ajouté 318 nouveaux dossiers et il s'est terminé 299 dossiers dans la période.

Un survol rapide du tableau permet de remarquer une hausse du nombre de dossiers actifs dans chacune des régions desservies, sauf la région de Montréal (06) qui a subi une diminution de son nombre de dossiers actifs de l'ordre de 12.8%

Ainsi, ces chiffres confirment la judiciarisation systématique des dossiers CNESST par les employeurs et leurs mutuelles et nous même, lors d'absence d'avocat pour analyser les décisions de la CNESST avec les travailleurs avant de les contester.

Par ailleurs, de nouvelles modifications à la Loi sur les accidents de travail et maladies professionnelles modifient le choix de se prévaloir ou pas de l'étape de la révision dans certains cas et l'avenir nous dira de l'efficacité de ces changements.

Enfin, le Tribunal administratif du travail implante en 2023 une nouvelle façon de traiter les dossiers à leur entrée au greffe du TAT en mettant à l'avant-plan la conciliation avant de fixer les dossiers à audition. Là aussi, l'avenir nous dira de l'efficacité de ces changements.

Vos tous dévoués,

ANNEXE F

SERVICE DE RECHERCHE ET DE LA MAIN-D'OEUVRE

(Samuel-Élie Lesage et Francis Fortier, conseillers syndicaux)

RAPPORT D'ACTIVITÉS

SERVICE DE LA RECHERCHE ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Période du 1^{er} septembre 2022 au 30 avril 2023

Le présent rapport résume les activités réalisées par le service de la recherche et de la main-d'œuvre, pour les six derniers mois.

Conseillers au service :

- Samuel-Élie Lesage
- Normand Pépin (jusqu'en octobre 2022)
- Francis Fortier (depuis décembre 2022)

Départ à la retraite de Normand Pépin et embauche de Francis Fortier

Notre estimé confrère Normand Pépin a pris sa retraite en octobre 2022. Francis Fortier a été engagé en décembre pour prendre son poste. Dans l'intervalle, Samuel Lesage a assumé le suivi des dossiers de Normand Pépin, puis a réalisé avec Francis Fortier une pleine passation des dossiers.

Nous tenions à souligner ici le travail inestimable et d'une grande qualité de Normand Pépin, pour les quelques 20 années de travail pour la CSD. La rigueur de son travail a doté la Centrale d'un discours intelligent et rigoureusement bien construit. Il a été aussi un acteur incontournable sur des dossiers majeurs, comme l'assurance-emploi ou la réforme du mode de scrutin.

Table des matières

| | |
|--|----|
| Rédaction de mémoires | 61 |
| Représentations politiques à des instances gouvernementales | 62 |
| Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT) | 62 |
| Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) | 62 |
| Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM)..... | 64 |
| Commission des normes, de l'équité salariale, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)..... | 64 |
| Sujets d'intérêt travaillés par le service..... | 66 |
| Santé et sécurité du travail..... | 66 |
| Immigration..... | 66 |
| Environnement et transition énergétique juste | 67 |
| États généraux du syndicalisme..... | 67 |
| Assurance-emploi | 68 |
| Listes des coalitions et regroupements auxquels le service participe | 68 |

RÉDACTION DE MÉMOIRES

Mémoire rédigé en collaboration avec Échec aux paradis fiscaux sur la modernisation de la Règle générale anti-évitement (septembre 2022)

Conseiller responsable : Samuel-Élie Lesage

Rédigé en collaboration avec la coordination d'Échec aux paradis fiscaux, ce mémoire a permis de participer à une consultation importante pour renforcer le filet fiscal canadien contre les paradis fiscaux.

Mémoire sur la modernisation des dispositions anti-scabs du Code canadien du travail et mémoire sur la modernisation du processus de détermination des activités essentielles au fédéral (janvier 2023)

Conseiller responsable : Samuel-Élie Lesage

Ces deux mémoires ont été réalisées dans la foulée de la consultation portant sur la modernisation du *Code canadien du travail*. Moderniser les mesures anti-scabs est urgent, car les dispositions du Canada sont dysfonctionnelles. Quant au processus de modernisation des activités essentielles, il est aussi urgent de le simplifier et de l'alléger pour ne pas brimer l'exercice du droit de grève des syndicats travaillant dans les entreprises de compétence fédérale.

Mémoire intercentrale des consultations prébudgétaires du Québec (février 2023)

Conseiller responsable : Samuel-Élie Lesage

Avec la CSN, la CSQ et la FTQ, nous avons rédigé ce qui est maintenant une tradition, soit le mémoire sur les souhaits des centrales syndicales pour le budget 2023. La CSD a mis l'accent sur la lutte contre les inégalités, le dialogue social et la prise en compte des besoins des travailleurs et des travailleuses.

Mémoire de la CSD : Position de la CSD sur le document de consultation « Un régime adapté aux défis du 21e siècle » : Un régime adapté aux défis des travailleurs et travailleuses (février 2023)

Conseiller responsable : Francis Fortier

Dans le cadre des consultations visant à modifier les paramètres du régime des rentes du Québec (RRQ), la CSD a déposé un mémoire au ministère de Finances. Le mémoire défendait, entre autres, le maintien à 60 ans l'âge minimal, la préservation de l'obligation des cotisations pour toutes et tous, la mise en place de crédit pour certaines situations particulières (proche aide, parentalité, invalidité). Le dépôt du mémoire a permis une rencontre avec l'équipe du ministre des Finances.

Mémoire pour les consultations prébudgétaires du Canada (février 2023)

Conseillers responsables : Samuel-Élie Lesage et Francis Fortier

La CSD a aussi transmis un court mémoire au gouvernement canadien pour les consultations prébudgétaires fédérales, où nous avons mis l'accent sur l'assurance-emploi, la transition énergétique juste et la lutte aux paradis fiscaux.

Mémoire sur le projet de loi 19, *Loi encadrant le travail des enfants* (avril 2023).

Conseiller responsable : Samuel-Élie Lesage

Nous avons produit un mémoire sur ce projet de loi important, ainsi que participé aux consultations parlementaires. Outre le fait de respecter les engagements de maintenir la limite de travail pour les 14 à 16 ans de 17 heures par semaine (10 heures du lundi au vendredi) et de limiter au maximum les exceptions, nous avons aussi abordé l'enjeu de la santé et sécurité du travail pour les mineurs, ainsi que la manière d'appliquer la nouvelle loi. Nous suivons actuellement l'évolution de ce dossier.

REPRÉSENTATIONS POLITIQUES À DES INSTANCES GOUVERNEMENTALES

Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT)

(Conseiller responsable : Samuel-Élie Lesage)

Nous participons à 4-5 rencontres du CNPEPT, dont l'objectif est de s'assurer de l'évolution des programmes d'études professionnelles et collégiales, et qu'ils répondent à l'évolution des professions. Pour alimenter nos réflexions, nous travaillons de concert avec les comités sectoriels de la main-d'œuvre.

Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)

(Conseillers responsables : Samuel-Élie Lesage et Francis Fortier)

Participation aux différentes instances liées à la CPMT. Outre Samuel Lesage, plusieurs autres conseillers participent à une instance liée à la CPMT.

| Nom | Comités | Principaux sujets |
|-----------------|--|---|
| Samuel Lesage | Groupe de travail FDRCMO | Travaux techniques portant sur le Fonds finançant les activités de formation de la main-d'œuvre. |
| | Groupe de travail Loi MTESS CPMT | Travaux techniques portant sur la Loi du 1%, Services Québec et les services sociaux de l'emploi. |
| | Comité Indice | Comité de travail sur la mise en place d'indicateurs portant sur la situation de la main-d'œuvre. |
| Francis Fortier | Comité consultatif 45 ans + | Le comité a le mandat de travailler à cerner les différentes problématiques des travailleuses et des travailleurs de 45 ans et plus en emploi et en recherche d'emploi. |
| | Comité directeur de la coconstruction d'une initiative de mobilisation des personnes au chômage et inactives | Travaux visant à élaborer et mettre en place un projet pilote pour intégrer au marché du travail des personnes éloignées de celui-ci. |
| Renée Rodrigue | CRPMT Montréal | |

Rapport quinquennal et évolution de la Loi du 1 %

L'année 2022-2023 a été l'occasion de mener un exercice d'évaluation de l'application des cinq dernières années de la Loi du 1 %. De concert avec les autres organisations syndicales, nous avons mené de très importants travaux pour préserver cette Loi, alors que la partie patronale a essayé de l'éliminer. Au moment d'écrire ces lignes, nous sommes confiants quant à la réussite de nos efforts.

Soutien à l'équipe

Samuel Lesage prépare les assemblées délibérantes où siège le président Luc Vachon, et soutient de plus l'ensemble du personnel siégeant à une instance de la CPMT.

Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM)

(Conseiller responsable : Samuel-Élie Lesage)

Avis sur le travail des enfants (novembre 2022)

Samuel Lesage a représenté la CSD dans les travaux du CCTM portant sur le travail des enfants, et qui a mené à l'Avis du Comité sur la question. Cet Avis a inspiré le PL 19.

À venir

Nous aurons à travailler sur les enjeux suivants : les modifications à la Loi R-20 encadrant l'industrie de la construction et la révision des règles de procédure de l'arbitrage.

Commission des normes, de l'équité salariale, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)

(Conseiller responsable : Samuel-Élie Lesage)

Participation aux comités réglementaires

Outre Samuel Lesage, Isabelle Laurin et Jean-Michel Houdet participent

| Nom | Comités | Principaux sujets |
|-----------------|---|--|
| Samuel Lesage | 3.75 Coordination des travaux réglementaires | Supervision de l'ensemble des travaux en comités de la CNESST. |
| | 3.82 Règlement sur les mécanismes de prévention | Rédaction du règlement qui activera les mécanismes de prévention dans l'ensemble des établissements. |
| | 3.83 Application du régime de prévention | Création de documentations en prévention pour les milieux de travail. |
| Isabelle Laurin | 3.73 Comité réparation | Rédaction et mise à jour des règlements en réparation des lésions professionnelles. |

| | | |
|--------------------|--|---|
| Jean-Michel Houdet | 3.33.1 Annexe 1 du Règlement sur la santé et sécurité du travail | Modernisation de l'Annexe 1 du Règlement sur la santé et sécurité du travail. L'Annexe porte sur l'exposition aux contaminants. |
| | 3.33.2 Règlement sur la santé et sécurité du travail | Modernisation des autres parties du Règlement. |
| | 3.76 Code de sécurité des travaux de construction | Modernisation des dispositions sur le Code. |
| | 3.81 Amiante | Travaux portant spécifiquement sur la prévention de l'amiante. |
| | Plusieurs autres comités et tables sur la construction | Dans la foulée des changements apportés à la LSST, de nombreuses tables et sous-comités de travail se sont créés sur des enjeux très spécifiques. |

À noter que Kim Paradis siégeait au comité 3.79 portant sur les normes du travail et l'équité salariale. Une nouvelle personne devra y être nommée.

Il faut finalement souligner que la participation aux comités réglementaires consiste en un travail considérable, tant en préparation qu'en représentation. Les discussions sont cruciales et politiquement chargées.

Soutien à l'équipe

Samuel Lesage s'assure de préparer le vice-président Kaven Bissonnette à ses représentations au CA de la CNESST, ainsi que de soutenir le reste de l'équipe des conseillers et conseillères de la CSD siégeant à un comité de la CNESST.

SUJETS D'INTÉRÊT TRAVAILLÉS PAR LE SERVICE

Santé et sécurité du travail

Conseiller responsable : Samuel-Élie Lesage

Documentation sur les risques psychosociaux, sur la négociation de clauses de convention collective en prévention et sur l'action syndicale en santé et sécurité du travail.

Cette documentation a été transmise au personnel de la CSD, ainsi qu'aux participant-e-s d'instances. Elle a été aussi intégrée aux formations en SST,

Suivi avec la santé publique sur le Programme maternité sans danger (PMSD).

Nous suivons de très près l'évolution des travaux gouvernementaux portant sur la modernisation du PMSD et nous entretenons de bons liens avec la santé publique du Québec sur cet enjeu. Il serait inacceptable que les travailleuses essuient des reculs sur ce dossier.

Jour du Deuil (28 avril 2023)

Nous avons assisté le service des communications quant à l'organisation du Jour du Deuil, journée honorant la mémoire des décédé-e-s du travail (216 en 2023, une vraie honte).

Formation en santé et sécurité du travail

Un important travail de modernisation des formations SST a été réalisé. La formation SST-2, portant sur le comité de santé et sécurité et le leadership syndical en prévention, a été donnée par Samuel Lesage en mars 2023. Au moment d'écrire ces lignes, la modernisation de SST-3, portant sur le représentant en prévention, est dans le carton. SST-2 sera d'ailleurs donné de nouveau en juin.

Immigration

Conseiller responsable : Samuel-Élie Lesage

Organisation d'activités de formation pour le personnel et des élu-e-s

Des formations ont été préparées avec la participation du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).

Plateforme intercentrale en immigration

À l'initiative de la CSD, un important travail a été réalisé par la CSD, la CSN, la CSQ et la FTQ pour se doter d'une plateforme commune de revendications et positions politiques portant sur l'immigration. Le cœur de cette plateforme est que l'immigration permanente soit encouragée, afin de mieux intégrer les

personnes immigrantes dans leur communauté d'accueil, mieux répondre aux besoins de main-d'œuvre et mieux protéger les droits du travail des personnes immigrantes. Cette plateforme est d'ailleurs un immense travail qui n'a pas été aisé, et qui a abouti grâce à notre travail.

Rencontre auprès de la ministre Fréchette (avril 2023) et consultations trisannuelles sur l'immigration au Québec

Avec les trois autres centrales, nous avons rencontré la ministre de l'Immigration Christine Fréchette pour lui présenter notre vision de l'immigration. Au moment d'écrire ces lignes, nous préparons notre participation aux consultations portant sur le prochain plan d'immigration du Québec.

Environnement et transition énergétique juste

Conseillers responsables : Samuel-Élie Lesage et Francis Fortier

Caribou forestier

(Conseiller responsable : Samuel-Élie Lesage)

En janvier, nous avons rencontré le Conseil québécois de l'industrie forestière afin de débiter un travail de recherche portant sur le caribou forestier, sa protection, et la sauvegarde de l'industrie forestière. Au moment d'écrire ces lignes, le travail de recherche est toujours en cours et devrait être complété pour le Congrès.

Réseau intersyndical pour le climat (RIC)

(Conseiller responsable : Francis Fortier)

Le RIC regroupe des représentants et représentantes de la grande majorité des organisations syndicales québécoises en plus de quelques syndicats affiliés. Le RIC permet des échanges de bonnes pratiques environnementales entre les différentes organisations, des mises en commun d'expertise ou de ressources en plus d'offrir un lieu de mobilisation pour des sorties publiques communes. Sur ce dernier aspect, une mobilisation avec le regroupement Mères au front est actuellement en développement pour la fin de l'année 2023.

États généraux du syndicalisme

Conseiller responsable : Francis Fortier

La CSD, CSN, CSQ et la FTQ souhaitent mettre en place un processus de consultation afin de faire les premiers États généraux du syndicalisme. Nous participons aux comités de coordination, de communication et de contenu.

Assurance-emploi

Conseiller responsable : Normand Pépin

Il y a eu des pourparlers entre les centrales syndicales et les associations patronales afin de dégager un consensus sur les demandes visant la réforme de l'assurance-emploi. Pourparlers qui ont malheureusement avorté.

Normand Pépin a accompagné Kaven Bissonnette au Forum du Bureau du commissaire aux travailleurs et aux travailleuses. De plus, la CSD a appuyé la reconduction de mandat de M. Pierre Laliberté à titre de commissaire aux travailleurs et aux travailleuses à la Commission de l'assurance-emploi du Canada (CAEC).

LISTES DES COALITIONS ET REGROUPEMENTS AUXQUELS LE SERVICE PARTICIPE

- Campagne La pièce manquante;
- Coalition minimum 18\$;
- Collectif pour un Québec sans pauvreté;
- Échec aux paradis fiscaux;
- Fondation Léo Cormier;
- Observatoire de la retraite;
- Réseau québécois pour une Mondialisation inclusive (RQMI).